



Rapport financier annuel 2010

NETGEM

Société anonyme au capital de 7.494.739 €

Siège social : 27, rue d'Orléans, 92200 Neuilly sur Seine (France)

Tél : 01 55 62 55 62 Fax : 01 55 62 55 63

R.C.S. Nanterre 408 024 578

www.netgem.com

SOMMAIRE

Chapitre 1	Attestation du responsable du rapport financier annuel	3
Chapitre 2	Rapport de Gestion	4
Chapitre 3	Comptes Consolidés 2010	37
3.1	Comptes de résultats consolidés	37
3.2	Bilans consolidés	38
3.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	39
3.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	40
3.5	Annexes aux compte consolidés	41
3.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	75
Chapitre 4	Comptes annuels 2010	75
4.1	Compte de résultat de Netgem SA	76
4.2	Bilan de Netgem SA	77
4.3	Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA	78
4.4	Annexes aux comptes annuels	79
4.5	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	103
4.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	105
Chapitre 5	Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société	110

Chapitre 1 Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Joseph Haddad
Président du Conseil d'Administration
Netgem SA

Chapitre 2 Rapport de Gestion

Les commentaires suivants portant sur l'activité du Groupe sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS. Les commentaires portant sur l'activité de la société sont établis sur la base des comptes annuels. Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels et consolidés en 2010 sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes de l'exercice précédent.

1. ACTIVITE ET FAITS MARQUANT DU GROUPE EN 2010

1.1 Vue d'ensemble

- Données du compte de résultat et variation de trésorerie

Données en millions d'euros	2010	2009 (1)	Variation	2009 à périmètre constant (2)	Variation
Chiffre d'affaires	134,9	146,2	-8%	131,3	+3 %
Marge brute	52,4	56,6	-7%	51,0	+3 %
Marge brute en % du chiffre d'affaires	39%	39%		39%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	30,8	30,6	+1 %	37,4	-18 %
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires	23%	21%		28%	
Résultat net, part du Groupe (RNPG)	22,6	20,4	+11 %	28,5	-21 %
RNPG par action (en €)	+0,61	+0,56			
Cash flow opérationnel après investissement (3)	23,4	25,8			
Cash flow lié aux opérations de financement (4)	(29,8)	(3,5)			
Variation nette de la trésorerie	(6,4)	22,3			

- (1) Données publiées, intégrant VideoFutur
(2) Données retraitées de la contribution de VideoFutur, sorti du périmètre du groupe le 1^{er} janvier 2010.
(3) Le cash flow opérationnel comprend les flux nets de trésorerie générés par l'activité et ceux liés aux opérations d'investissement. Il intègre notamment un flux négatif de € 11,6 millions lié à la déconsolidation de la trésorerie de VideoFutur (après augmentation de capital en numéraire de € 10 millions souscrite par Netgem).
(4) Dont € 30,4 millions de dividendes en numéraire distribués aux actionnaires au cours du semestre.

- Trésorerie nette et capitaux propres

Données du bilan, en millions d'euros	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Capitaux propres et endettement		
Capitaux propres, part du Groupe	45,0	76,1
Passifs financiers courants et non courants	-	0,7
Analyse de la trésorerie nette		
A. Liquidités	42,9	49,3
B. Passifs financiers courants	-	(0,1)
C. Trésorerie nette courante (A)-(B)	42,9	49,2
D. Passifs financiers non courants	(0,3)	(0,7)
E. Trésorerie nette (C)+(D)	42,5	48,5

(1) Données publiées, intégrant VideoFutur

1.2 Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice 2010 sont les suivants :

- Recentrage du Groupe sur son *core business* technologique, ayant conduit à la séparation en janvier 2010 des activités de Contenus et Services regroupées au sein de VideoFutur, dans le cadre de la distribution aux actionnaires de Netgem d'un dividende exceptionnel en actions VideoFutur. A l'issue de cette opération, Netgem ne consolide plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et les résultats de VideoFutur ;
- Succès de la stratégie de développement international conduite par la société depuis 18 mois, dans un contexte de maturité du marché français. Les livraisons du Groupe en Australie, Slovénie, Angleterre, Finlande, Algérie, Malte et Monaco ont ainsi contribué à une progression très significative des ventes internationales qui ont atteint € 39 millions sur l'exercice 2010, soit 29% du chiffre d'affaires consolidé et 6,8 fois le chiffre d'affaires international de 2009 ;
- Débouclage en janvier 2010 de l'accord de licence et de transfert de compétences portant sur le *middleware* développé par Netgem, conclu en juin 2009 entre le Groupe et SFR qui avaient, à cette occasion, souhaité apporter une nouvelle dimension à leur partenariat logiciel. La mise en œuvre de cet accord s'est traduite par l'enregistrement au premier trimestre 2010 d'un revenu exceptionnel lié à la cession de droits de licence, intégralement reconnu en chiffre d'affaires et résultat opérationnel sur la période ;
- Poursuite d'une politique rémunératrice de dividendes : € 0,10 par action en 2009 (1^{er} dividende versé depuis la création de la Société), € 0,11 par action en 2010 et versement en janvier 2010 d'un dividende exceptionnel en numéraire de € 0,70 par action, concomitant à la distribution des actions de VideoFutur ;
- Constitution en mars 2010 de Netgem Australia, filiale à 100% de Netgem SA, dont la mission est d'accompagner le client Telstra dans le déploiement de son offre IPTV en Australie, en lui fournissant un ensemble adapté de services de support et développement ;
- Renforcement significatif des moyens humains au niveau technique, marketing et commercial, visant à l'accélération du développement international.

1.3 Périmètre de consolidation

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est indiqué dans la note 3 des annexes aux comptes consolidés. Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Distribution aux actionnaires de Netgem de la quasi-totalité des actions de VideoFutur détenues par Netgem sous la forme d'un dividende extraordinaire en nature, conduisant à la perte de contrôle sur cette dernière qui n'est plus consolidée à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- Depuis le 9 mars 2010, Netgem SA détient 100% du capital de la société Netgem Australia Pte Ltd créée à Sydney pour gérer les flux d'affaires (prestations de services et facturation des terminaux fournis par Netgem Singapour) générés par le contrat signé avec l'opérateur Telstra.

2. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTATS ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

Au cours de l'année écoulée, le Groupe a bénéficié d'un contexte de marché mondial porteur, marqué par :

- La généralisation des offres de connexion internet à haut débit et le succès confirmé des offres de télévision par voie IP (IPTV) distribuées dans le cadre d'offre *triple-play* (TV, internet et téléphonie fixe) ;
- L'explosion de la consommation en ligne de médias, le succès et l'appétit des consommateurs pour les *appstores* et la multiplication des appareils connectés à l'internet (*smart phones*, tablettes, télévision connectées, etc.) ;
- La volonté des opérateurs de télécommunications, principaux clients de Netgem, et de nombreux autres intervenants (acteurs de l'internet comme Google et YouTube, fabricants de produits bruns et acteurs de l'industrie du PC et du téléphone portable) de s'approprier ces tendances fortes de marché, en développant leur offre de contenu et les services offerts dans le cadre de solutions IPTV innovantes.

En France, où le Groupe dispose d'une référence significative dans le domaine des opérateurs de télécommunications fixes et mobiles (SFR), la période a été marquée par la poursuite d'investissements marketing et commerciaux significatifs de la part des principaux opérateurs de télécommunications (France Telecom, Iliad-Free, SFR-NeufCegetel) sur leurs offres d'IPTV en vue de conquérir et de fidéliser des abonnés ADSL, dans un contexte fortement concurrentiel de maturation du marché du haut débit. Dans ce contexte, les offres des opérateurs s'enrichissent : offre de *quadruple play* (intégrant la téléphonie mobile), ajout de nouvelles chaînes de télévision, apparition de chaînes de télévision en 3D, télévision de rattrapage, etc.

Sur ce marché qui a concentré sur l'année près de 70% de ses ventes, le Groupe a continué à accompagner le déploiement de l'offre *triple-play* de SFR en bénéficiant des efforts entrepris par cet opérateur pour étendre l'éligibilité de son offre de TV par ADSL et augmenter ses parts de marché. Cela étant, les livraisons à SFR ont logiquement traduit la maturation du marché français.

La période a été marquée par le débouclage en janvier 2010 de l'accord de licence et de transfert de compétences portant sur le middleware développé par Netgem, conclu en juin 2009 entre le Groupe et SFR qui avaient, à cette occasion, souhaité apporter une nouvelle dimension à leur partenariat logiciel. La mise en œuvre de cet accord s'est notamment traduite par l'enregistrement au premier semestre 2010 d'un revenu exceptionnel lié à la cession de droits de licence, intégralement reconnu en chiffre d'affaires et résultat opérationnel sur la période.

Fort de l'expérience accumulée en France au cours des dernières années, le Groupe a poursuivi en 2010 le développement international de son offre, conformément à l'orientation stratégique définie il y a plus d'un an, dépassant ainsi le seuil des 3 millions de décodeurs installés depuis sa création . Les premiers succès enregistrés en 2009 ont ainsi été confirmés et rejoints par d'autres, par ordre chronologique :

- Le Groupe a annoncé en février sa participation en qualité de fournisseurs de solutions matérielles et logicielles au lancement, au travers de l'intégrateur Spec-Com, de la première offre de service IPTV « SAFIR » distribuée par l'opérateur local Algérie Telecom ;
- En mars, à l'occasion de sa participation au salon « IPTV World Forum » à Londres où Netgem a remporté le prix du meilleur logiciel IPTV, le Groupe a annoncé avoir été choisi par Melita (opérateur de télécommunication à Malte) comme fournisseur du décodeur et de la technologie IPTV pour ses services de télévision haute définition et d'enregistreur numérique personnel. Netgem y a également annoncé la disponibilité sur sa plateforme des applications d'Accedo Broadband, fournisseur d'*appstores* et d'applications IPTV, le lancement de son application iPhone en partenariat avec l'opérateur Monaco Telecom et a présenté en collaboration avec sa filiale IPVision le premier décodeur numérique hybride Freeview+ haute définition ;
- En juin, lancement national de la T-Box en Australie avec Telstra, opérateur historique australien, intégrant les chaînes gratuites de la TNT, des chaînes IPTV, un accès à YouTube et

à BigPond, un bouquet de chaînes thématiques et de VOD, propriété de Telstra ;

- En août, Telekom Slovenia a choisi Netgem pour moderniser ses infrastructures IPTV et intègre le décodeur et les technologies logicielles Netgem à son offre IPTV, avec pour objectifs de développer un écosystème d'applications et de placer cette nouvelle offre au centre de la maison connectée ;
- En septembre, Toshiba a lancé une nouvelle solution permettant d'ouvrir tous les téléviseurs numériques à l'univers de l'internet (vidéo à la demande, *appstores*, etc.), sous la forme d'un décodeur conçu et produit par Netgem.

En parallèle de ces développements commerciaux, Netgem a continué d'enrichir son offre technologique, en y intégrant notamment des solutions de gestion multi écrans ou d'*adaptive streaming*, permettant d'ajuster la qualité de l'image diffusée en fonction du débit internet disponible, afin de permettre une diffusion de contenu en haute définition à un plus grand nombre. Netgem a aussi lancé en septembre 2010 la Netbox N5000, adaptateur internet d'entrée de gamme.

Dans ce contexte, sur l'ensemble de l'année 2010 et en raisonnant à périmètre constant, le chiffre d'affaires atteint € 134,9 millions (+3%). Le chiffre d'affaires international atteint € 39,0 millions, soit 29% du chiffre d'affaires consolidé et 6,8 fois le chiffre d'affaires international de 2009. Cette évolution traduit le succès de la stratégie de développement international conduite par la Société depuis 18 mois.

Le Groupe enregistre en 2010 un bénéfice opérationnel courant de € 30,8 millions (-18%). La marge brute reste stable à 39% du chiffre d'affaires et atteint € 52,4 millions sur l'année (+3%). Le bénéfice opérationnel courant reflète le renforcement volontariste des moyens humains entrepris afin d'accompagner le développement international.

Après la prise en compte d'un résultat de déconsolidation non récurrent de € 5,4 millions lié au *spin off* de VideoFutur (sans incidence monétaire), d'une charge d'impôt courante et différée de € 12,0 millions (dont € 4,9 millions d'imposition différée sans incidence monétaire), de pertes financières et de celles liées aux entreprises associées, le groupe enregistre en 2010 un bénéfice net consolidé de 22 603 841 € millions, soit € 0,61 par action.

Après les distributions de dividendes intervenues en cours d'année (cf. 1.2), la trésorerie nette du groupe s'établit à € 42,9 millions au 31/12/2010.

2.1 Compte de résultats consolidé

2.1.1 Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

L'analyse de la performance opérationnelle du Groupe est effectuée à périmètre constant (correspondant au pôle Technologies présenté dans l'information sectorielle en 2009), retraité de la contribution du pôle VideoFutur sorti du périmètre du Groupe en janvier 2010 :

<i>Données IFRS en millions d'euros</i>	2010	2009 à périmètre constant	Variation
Chiffre d'affaires	134,9	131,3	+3 %
- France	95,9	125,6	-24%
- International	39,0	5,7	6,8x
Marge brute	52,4	51,0	+3 %
<i>Marge brute en % du chiffre d'affaires</i>	39%	39%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	30,8	37,4	-18 %
<i>Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires</i>	23%	28%	

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2010 s'établit à € 134,9 millions, en croissance de 3% par rapport à l'exercice 2009. Le groupe a vendu environ 1,1 million de décodeurs IPTV en 2010.

Cette performance inclut l'intégralité du revenu de cession de droits de licence à SFR enregistré au 1^{er} trimestre 2010 et traduit par ailleurs :

- Le développement significatif des ventes internationales : le chiffre d'affaires international a ainsi été multiplié par 6,8, passant de € 5,7 millions en 2009 à € 39,0 millions en 2010 ;
- La maturité du marché français, atténuée par le développement de revenus de service récurrents en France (rénovation et maintenance), lié à l'accroissement du parc de terminaux installé. Ainsi, à périmètre constant, le chiffre d'affaires réalisé en France est passé de € 125,6 millions en 2009 à € 95,9 millions en 2010, soit une baisse de 24%.

Du fait de l'impact exceptionnel de la cession de licence à SFR au 1^{er} semestre 2010, la rentabilité de l'année 2010 doit être analysée dans son ensemble, ce fort impact ne se retrouvant pas au 2^{ème} semestre.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant 2010 s'établit à € 30,8 millions soit 22,8% du chiffre d'affaires contre € 37,4 millions et 28,5% du chiffre d'affaires en 2009, à périmètre constant.

Le niveau de marge brute reste constant à 38,9% du chiffre d'affaires, atteignant € 52,4 millions en 2010 contre € 51,0 millions en 2009, reflétant - outre la traduction des accords conclus avec SFR en 2009 - le développement des revenus de service en France, du fait de l'accroissement du parc installé, et la bonne maîtrise du développement international.

Les dépenses opérationnelles atteignent € 21,6 millions en 2010, contre € 13,6 millions en 2009 (+60%), reflétant le renforcement volontariste de moyens humains entrepris afin d'accompagner le développement international : 19 postes ont été créés en 2010, dont 5 sur la filiale australienne, faisant s'élever l'effectif total du Groupe à 63 personnes au 31 décembre 2010. Les charges de personnel ont ainsi atteint € 9,2 millions en 2010, contre € 6,7 millions en 2009 à périmètre constant, représentant respectivement 42% et 50% des dépenses opérationnelles. Ces charges intègrent les paiements en action (€ 1,0 millions en 2010 contre € 0,3 millions en 2009) et les rémunérations variables (bonus et primes).

A périmètre constant, la hausse des dépenses opérationnelles provient principalement de celle des dépenses de R&D et des dépenses commerciales et de marketing :

- Les frais et dépenses de R&D ont augmenté de 50%, passant de € 2,4 millions en 2009 à € 3,6 millions en 2010, du fait (i) du renforcement des équipes dédiées à l'innovation et à la gestion des projets client et (ii) du recours à la sous-traitance pour la réalisation de tests, de prototype et le développement d'applications ;
- Les frais commerciaux et de marketing ont augmenté de 70%, passant de € 8,2 millions en 2009 à € 13,9 millions en 2010, principalement du fait de la hausse des dépenses de personnel et de sous-traitance. Ils intègrent aussi (i) une part exceptionnelle liée au provisionnement de licences historiques et aux dépréciations de stock et créances et (ii) des coûts de sous-traitance qualité et technique liés au parc installé de décodeurs, en contrepartie de revenus de maintenance logicielle et de service après-vente.

Résultat opérationnel

Après prise en compte du résultat de déconsolidation de € 5,4 millions enregistrée par le Groupe dans le cadre de la séparation de VideoFutur au premier semestre 2010, le résultat opérationnel s'établit à € 36,2 millions sur la période contre € 37,4 millions en 2009, soit une baisse de 3%. Il est précisé que ce produit n'a eu aucun impact sur la trésorerie du Groupe.

2.1.2 Analyse du résultat net

L'analyse du résultat net du Groupe s'effectue comme suit (il n'est en effet pas possible de ventiler la charge d'impôt 2009 intégralement sur le pôle Technologies car elle comprend un produit lié aux pertes de VideoFutur) :

Données IFRS en millions d'euros	2010
Résultat opérationnel	36,2
Résultat financier	(1,0)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,6)
(Charge) Produit d'impôt	(12,0)
Résultat net, part du groupe	22,6

La perte financière de € 1,0 millions constatée en 2010 intègre principalement (i) les pertes de change enregistrées sur les achats du Groupe en devises étrangères (dollar américain principalement), y compris l'effet des couvertures de change mises en place sur la période, et (ii) la dépréciation du solde résiduel d'actions VideoFutur conservé par le Groupe, après distribution aux actionnaires du dividende extraordinaire en nature en janvier 2010.

La charge d'impôt s'établit à € 12,0 millions en 2010 et est composée (i) d'une charge d'impôt courante de € 7,1 millions sur la période et (ii) d'une charge d'impôt différée de € 4,9 millions enregistrée suite à la reprise intégrale de l'impôt différé actif constaté à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2009, lequel permettait de tenir compte des différences de prix de revient des titres VideoFutur entre les comptes sociaux et consolidés.

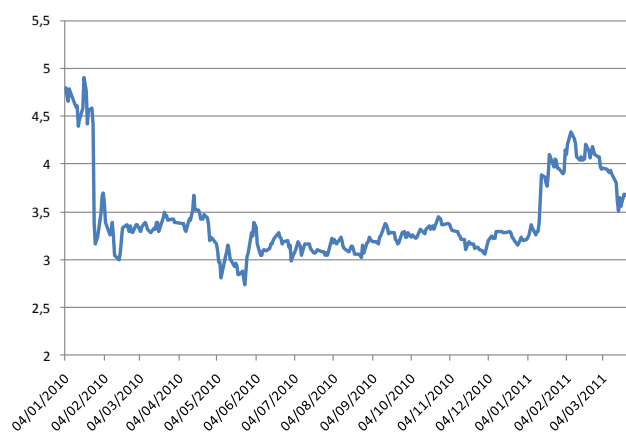
Après prise en compte de ces charges et d'une quote-part de pertes des entreprises associées à hauteur de € 0,6 millions, liée à l'intégration des pertes enregistrées par IPVision et Mediamax, le bénéfice net de l'ensemble consolidé, part du groupe, s'établit à € 22,6 millions contre € 28,5 millions en 2009 (-21%).

2.1.3 Résultat par actions

Le bénéfice net, part du groupe, s'établit à € 0,61 par action (contre € 0,56 en 2009, sur la base des comptes consolidés intégrant VideoFutur).

Le graphique ci-après représente l'évolution depuis le début de l'année 2010 du cours de l'action Netgem. Cette évolution a été marquée par le réajustement technique le 27 janvier 2010 du cours de l'action Netgem suite à la mise en paiement des dividendes en espèces (€ 0,70 par action) et en nature (€ 0,66 par action).

Cours de bourse de Netgem en €



2.2 Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2010, le total du bilan consolidé s'établit à € 74,4 millions contre € 110,1 millions au 31 décembre 2009. Cette baisse provient principalement de la sortie de périmètre des activités de VideoFutur et des distributions de dividendes ordinaires et extraordinaires en numéraire intervenues au premier semestre 2010.

Les données 2009 présentées intègrent la contribution de VideoFutur.

2.2.1 Liquidités et ressources en capital

Malgré l'impact du *spinoff* de VideoFutur et les distributions de dividendes effectuées, les performances enregistrées par le Groupe sur l'exercice écoulé ont permis de limiter la baisse du niveau de sa trésorerie disponible qui s'établit à € 42,9 millions au 31 décembre 2010, contre € 49,2 millions au 31 décembre 2009.

La variation nette de la trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante (les données 2009 intègrent VideoFutur) :

Données IAS/ IFRS en millions d'euros	2010	2009
Flux net de trésorerie générés (consommés) par l'activité	36,2	30,3
- dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts	31,9	36,7
- dont variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »)	9,1	(6,4)
- dont impôt versé	(4,8)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(12,8)	(4,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(29,8)	(3,5)
Incidence des variations des cours de devises	-	-
Variation nette de trésorerie	(6,4)	22,3

L'amélioration du flux net de trésorerie généré par l'activité, passé de € 30,3 millions en 2009 à € 36,2 millions en 2010, est liée (i) à la sortie de périmètre des activités VideoFutur qui génère des pertes et (ii) à la réduction du besoin en fonds de roulement (« BFR »), dont la variation a contribué positivement sur la période à hauteur de € 9,1 millions (situation liée au léger retrait des ventes technologiques au 4^{ème} trimestre 2010 en comparaison avec le 4^{ème} trimestre 2009, dans un contexte de forte amélioration des délais de paiement client).

Les éléments marquants et exceptionnels de la période résident dans (i) la mise en paiement de dividendes extraordinaires et ordinaires en numéraire au cours du 1^{er} semestre à hauteur de € 30,4 millions, constituant l'essentiel des flux de trésorerie liés aux opérations de financement et (ii) l'incidence monétaire liée aux opérations de recapitalisation de VideoFutur préalablement aux opérations de distribution (souscription en numéraire par Netgem à une augmentation de capital à hauteur de € 10,0 millions) et de sortie de périmètre de VideoFutur, impactant les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

2.2.2 Capitaux propres consolidés et passifs

Capitaux propres et effet de levier financier

En 2010, le Groupe n'a pas eu recours au financement par endettement net et a financé ses activités opérationnelles et ses investissements au moyen de ses fonds propres.

Compte tenu de ses disponibilités et de l'absence d'endettement, le Groupe considère qu'il ne supporte pas un risque de liquidités lui faisant courir un risque sur sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

Actions émises sur l'exercice

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à € 7,5 millions et est libéré intégralement. Il est composé de 37 343 695 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de € 0,20.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé à l'émission de 312 000 actions nouvelles émises suite à l'exercice de 112 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« bons ») et de 200 000 options de souscription d'actions. La valeur d'exercice de ces bons et options de souscription s'est élevée à K€ 391 dont K€ 63 affectée à l'augmentation de capital et K€ 328 à la prime d'émission.

2.2.3 Politique d'investissement

Le tableau ci-après récapitule le montant des investissements incorporels et corporels réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices ainsi que leur mode de financement, en précisant préalablement que les frais de développement répondant aux critères de la norme IAS 38 Frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan consolidé :

Données en millions d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<i>Investissements auto-financés :</i>		
Investissements incorporels	0,3	3,8
Investissements corporels	0,7	0,5
Total	1,0	4,3
<i>Investissements financés par crédit-bail:</i>		
Investissements incorporels	-	-
Investissements corporels	-	-
Total	-	-
Total investissements	1,0	4,3
dont part autofinancée	100%	100%
dont part financée par crédit-bail	-	-

Sur l'exercice écoulé, les investissements incorporels se sont élevés à € 0,3 million, soit près de 30% de l'effort d'investissement du Groupe sur la période (€ 1,0 million), contre 88% en 2009 (ils concernaient alors principalement le catalogue DVD de VideoFutur, à hauteur de € 3,2 millions).

Les investissements incorporels du Groupe correspondent principalement à des frais de développement capitalisés par le Groupe dans le cadre de la conception de nouveaux modèles de terminaux et de nouvelles applications logicielles.

Le Groupe a également réalisé en 2010 des investissements corporels pour un montant de € 0,7 millions, constitué d'achats de matériels et outillages utilisés pour la fabrication et le développement des terminaux de la Société et d'investissements en matière d'installations, agencement et de matériels de bureau et informatiques.

2.2.4 Activité en matière de recherche et développement

Les efforts du Groupe en matière de développement ont représenté € 3,6 millions en 2010. Ils correspondent intégralement à l'effort de R&D de la société mère Netgem SA. Pour plus de détail concernant ces frais, se reporter à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. COMPTES INDIVIDUELS 2010 DE LA SOCIETE NETGEM SA

3.1 Généralités

Netgem SA, qui forme l'essentiel du Groupe, est centrée autour du développement et de la commercialisation de solutions logicielles et terminaux numériques distribués par des opérateurs de télévision par ADSL et des réseaux de distribution, directe ou indirecte. Pour plus de commentaires sur cette activité, se reporter à la section 2.1.1 ci-dessus.

Ses deux principales filiales, Netgem Singapour et Netgem Australie sont respectivement responsables du développement du Groupe en Asie Pacifique et du développement de la relation avec le Groupe Telstra en Australie.

3.2 Chiffres clés sociaux

Données en millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	116,1	132,5
Résultat d'exploitation	27,4	38 ,7
Résultat net	21,1	16 ,6
Trésorerie nette disponible	42,7	47 ,9
Total capitaux propres	45,1	78 ,4
<i>dont capital social</i>	<i>7,5</i>	<i>7 ,4</i>
Total bilan	79,3	105 ,3

Du fait de l'impact exceptionnel de la cession de licence à SFR au 1^{er} semestre 2010, l'activité et la rentabilité de l'année 2010 doit être analysée dans son ensemble, ce fort impact ne se retrouvant pas au 2^{ème} semestre.

Le chiffre d'affaires de la société a atteint € 116,1 millions en 2010, en baisse de 12% par rapport à 2009, principalement du fait de la baisse du nombre de décodeurs vendus, dans un contexte de maturité du marché français, partiellement compensée par la hausse des revenus de service, du fait de l'impact de l'accord avec SFR et de l'accroissement du parc de décodeurs installé.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 27,4 millions, en baisse de 29% par rapport à 2009, principalement du fait (i) de la baisse d'activité enregistrée, (ii) de la hausse des dépenses de personnel liée au renforcement des équipes dans le cadre du projet de développement international, incluant les paiements en actions et les rémunérations variables liées au performance et (iii) de provisions pour licences historiques et dépréciation de stocks et créances client, la marge brute restant relativement stable (-1,2%) à environ 34% du chiffre d'affaires.

La reprise de provision sur titres de participation de € 7,5 millions constatée en 2010 en produit financier dans le cadre de la cession par voie de distribution aux actionnaires de Netgem des actions VideoFutur est neutralisée par la moins value sur cession de titres constatée en résultat exceptionnel. Après comptabilisation d'une charge de € 5,7 millions d'impôts sur les bénéfices, le bénéfice net de la Société s'établit en 2010 à € 21,1 millions contre € 16,6 millions en 2009.

Pour mémoire le bénéfice net de 2009 intégrait la comptabilisation de pertes financières et exceptionnelles liées aux abandons à caractère financier (€ 9,6 millions) et à caractère commercial (€ 1,5 millions) consentis par Netgem SA dans le cadre de la reconstitution des fonds propres de sa filiale VideoFutur et aux provisions pour dépréciation des titres et créances rattachées des filiales VideoFutur et NMS (total de € 9,9 millions).

4. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2011

4.1 Évolution récente et événements post clôture

Aucun événement post-clôture n'est à signaler pour l'ensemble du Groupe.

En mars 2011, Netgem a annoncé le lancement de son « Home Cloud SDK » (kit de développement logiciel), spécialement conçu pour les développeurs d'applications, les fournisseurs d'accès internet et les opérateurs. Avec cette boîte à outil ouverte à tous, Netgem souhaite accélérer le développement d'un écosystème de partenaires, afin qu'ils enrichissent son offre IPTV, en développant des applications et services supplémentaires pour les clients de Netgem. L'annonce d'un partenariat avec TVinci, fournisseur de plateformes de distribution de contenu vidéo linéaire et à la demande, spécialisé dans les applications multi-écrans, s'inscrit aussi dans cette démarche.

Lors de l'IPTV World Forum en mars 2011, Netgem a annoncé le lancement commercial de solutions IPTV clé en main, pour les opérateurs de taille intermédiaire, avec des délais réduits et en minimisant les coûts d'infrastructure nécessaires. En parallèle, Netgem a annoncé avoir conclu des accords avec 3 opérateurs :

- Netplus.ch, groupement de 5 cablo-opérateurs en Suisse, pour le déploiement de solutions IPTV au 4^{ème} trimestre 2011 (intégrant la vidéo à la demande, un enregistreur numérique et la possibilité de consommer du contenu vidéo délinéarisé) ;
- H1 Telekom, opérateur de télécommunications en Croatie ;
- Un opérateur en Amérique Latine.

Lors du même forum, Netgem a annoncé que sa plateforme logicielle était maintenant disponible sur des solutions IPTV utilisant le processeur Intel® Atom™ CE4200, avec l'objectif de pouvoir mettre en œuvre des fonctions *mediaserveur* qui s'appuie sur la puissance de traitement du processeur Intel et qui permettront d'étendre la durée de vie des solutions IPTV.

4.2 Perspectives

Le marché de l'IPTV subit actuellement de profondes mutations technologiques et stratégiques avec le nombre croissant d'outils connectés (téléviseurs, téléphones, tablettes, etc.), l'appétit grandissant de consommateurs pour le contenu multimédia non linéaire et l'arrivée de nouveaux acteurs mondiaux comme Google et Apple, qui souhaitent challenger la position des opérateurs télécoms dans ce marché dont chacun reconnaît aujourd'hui l'importance stratégique.

Afin d'aider les opérateurs de télécommunication à relever ce défi, Netgem entend continuer de faire évoluer sa plateforme logicielle pour mettre les décodeurs IPTV au centre de la maison connectée (stratégie « IPTV 2.0 ») :

- En élargissant la gamme de produits pour répondre à la segmentation des besoins des consommateurs et notamment en introduisant un *mediaserveur*, permettant la diffusion de nombreux types de contenus (télévision gratuite et payante, vidéo à la demande, télévision de rattrapage, contenu personnel, *appstores*, Youtube, Facebook, etc.) sur tous les écrans de la maison (télévision, ordinateur, tablette, *smartphone*, etc.) ;
- En portant la plateforme logicielle sur des nouveaux supports hardware ;
- En facilitant la création d'écosystèmes applicatifs pour l'ensemble de ses clients ;
- En limitant les coûts de déploiement de ce type de solutions pour l'opérateur (limitation des investissements réseau notamment) ;
- Tout en conservant une interface utilisateur simple, rapide et robuste, marque de fabrique des solutions Netgem.

Le Groupe entend focaliser son effort commercial, soit directement, soit au travers de partenaires, sur :

- Le remplacement de solutions IPTV de première génération, aux capacités d'évolution limitées, par ses propres solutions innovantes ;
- La commercialisation de solutions clé en main auprès des opérateurs de télécommunication de taille intermédiaire, permettant ainsi de délivrer un service de qualité auprès de ce type d'opérateurs sans pour autant augmenter sensiblement les dépenses opérationnelles ;
- L'installation de solutions IPTV dans des marchés qui ne disposent pas d'une telle offre (*greenfield*, principalement dans les pays émergents).

En France, Netgem s'attend à une nouvelle baisse des ventes de terminaux à SFR, mais devrait continuer de développer ses activités de maintenance matérielle et logicielle sur le parc de 2,5 millions de terminaux déjà installés. L'arrivée prochaine d'une concurrence renforcée sur le *quadruple play* semble de nature à redynamiser un marché que Netgem considérait récemment comme mature.

Sur la zone EMEA, Netgem accompagnera les développements de ses clients acquis en 2010 et entend concrétiser de nouveaux accords, en particulier en proposant ses solutions IPTV 2.0 aux opérateurs disposant de parc de terminaux de première génération aux capacités d'évolution limitées.

Enfin, sur la zone Asie-Pacifique, Netgem accompagnera le succès de la T-Box, en particulier en fournissant à Telstra les outils permettant d'ouvrir un *Appstore* multipliant ainsi les services proposés par l'équipement.

Enfin, Netgem a entrepris d'ajuster progressivement son modèle d'affaires afin de donner une meilleure récurrence à son activité. La livraison récente à ses partenaires de la première version de son *Software Development Kit* (« SDK »), outil de développement d'applications au sein d'un Application Store de la télévision numérique, s'inscrit dans cette démarche.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1 Prises de participation et sociétés contrôlées

5.1.1 Entrées ou changement dans le périmètre

Depuis le 9 mars 2010, Netgem SA détient 100% du capital de la société Netgem Australia Pte. Ltd, créée à Sydney pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par le contrat signé avec l'opérateur Telstra.

5.1.2 Sorties du périmètre

Au premier trimestre 2010, Netgem a distribué à ses actionnaires la quasi-totalité des actions de VideoFutur sous la forme d'un dividende extraordinaire en nature. De ce fait, VideoFutur n'est plus consolidée depuis le 1^{er} janvier 2010.

5.2 Activité des filiales

Au cours de l'exercice écoulé, la contribution des filiales, sous filiales et autres participations aux résultats du Groupe est demeurée relativement limitée, représentant moins de 20% du chiffre d'affaires consolidé et environ 10% du résultat net consolidé.

Les chiffres clés 2010 des filiales, sous filiales et autres participations sont présentés ci-après au paragraphe 5.3 et 5.4.

5.3 Tableau des filiales

	Capital (en devises locales)	Autre capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances Consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Netgem Singapour	72K USD	(8K USD)	100%	49	49	-	-	23 961	2 203	-	
Netgem Australie	76K USD	-	100%	53	53	28	-	24 759	225	-	
NMS S.A. (France, holding cf. ci-dessous)	1 167	(1 552)	100%	3 728	-	923	-	-	(73)	-	Au 31 décembre 2010, les provisions sur prêts & avances s'élèvent à K€ 396
Netgem Iberia S.L. (en sommeil)	3	(26)	100%	3	-	33	-	-	-	-	Société mise en sommeil
Netgem @TV Ltd (Grande Bretagne, en sommeil)	1K £	(1 346K£)	100%	1	-	1 376	-	-	(2)	-	Au 31 décembre 2010, les provisions sur prêts & avances s'élèvent à K€ 1 376.
2 – Participations financières (10% à 50% du capital détenu)											
IP Vision Ltd (Grande Bretagne)	228 K€	(2 340K€)	26.80%	70	70	319	-	1 537	(2 383)	-	

5.4 Tableau des sous-filiales

	Capital (en devises locales)	Autre capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances Consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat <u>du dernier</u> <u>exercice</u> <u>clos</u> (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
NMS SA											
Mediaxim S.A. (Belgique)	2444	(1802)	45%	1742	-	445	-	3854	(872)		Dispose de filiales opérationnelles en France, Angleterre, Hollande et Luxembourg
Digitime SAS (France)	37	(413)	50%	18	-	192	-	407	(141)		

6. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du renforcement de la situation financière de la Société au cours des trois derniers exercices, nous proposons à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes consolidés et sociaux 2010 de constater que le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2010 constitué :

- du résultat de l'exercice de vingt-et-un millions cent vingt mille cinq cent soixante-sept euros et vingt-sept centimes d'euros (21 120 567,27 €),
- majoré du report à nouveau de quatre cent soixante et un mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et dix-huit centimes d'euros (461 979,18 €),
- et diminué des sommes mises en réserves selon la loi ou les statuts, à savoir une dotation à la réserve légale de six mille deux cent quarante euros (6 240,00 €) qui s'établira ainsi à 1/10ème du capital social, soit sept cent quarante six mille huit cent soixante-treize euros et quatre vingt dix centimes d'euros (746 873,90 €),

s'élève à vingt et un millions cinq cent soixante-seize mille trois cent six euros et quarante cinq centimes d'euros (21 576 306,45 €) et d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

- quatre millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-trois euros et quarante centimes (4 496 843,40 €) à la distribution d'un dividende unitaire de 0,12 euro sur le bénéfice distribuable de l'exercice aux 37.473.695 actions en circulation au 26 avril 2011,
- dix-sept millions (17.000.000 €) au poste « autres réserves » qui s'établira à trente et un millions six cent quatre-vingt-treize mille quarante cinq euros et quarante-sept centimes (31 693 045,47 €),
- et le solde du bénéfice distribuable, soit soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-trois euros et cinq centimes (79 463,05 €) au compte report à nouveau.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende proposé est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

L'intégralité du dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code précité (abattement de 40%), sauf si - au cours de la même année - le contribuable a perçu des revenus sur lesquels a été opéré le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater.

Nous vous rappelons enfin que la Société a distribué en juillet 2010 un dividende en espèces de € 0,11 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et que les actionnaires de la Société ont approuvé en janvier 2010 la distribution de deux dividendes exceptionnels dont un dividende en espèce de € 0,70 par action et un dividende en nature sous la forme d'une action VideoFutur par action Netgem détenue. Ces dividendes ont été éligibles à l'abattement de 40% dans les mêmes conditions que celles exposées dans le paragraphe précédent. La société avait versé un 1^{er} dividende de € 0,10 par action en 2009 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

7. NEGOCIATION PAR NETGEM DE SES PROPRES ACTIONS

7.1 Rachat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité

Il est rappelé que la Société a mis en place à partir du 15 janvier 2007 un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2010, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 99 291 actions propres valorisées à K€ 313 et à K€ 164 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 957 585 et 902 883 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 21 pour Netgem.

Ces achats ont été effectués en vertu des autorisations relatives au rachat d'actions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, dont la dernière en date est celle du 2 juin 2010, et des délibérations de mise en œuvre du conseil d'administration de la Société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2010 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions. Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'assemblée générale mixte du 2 juin 2010 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous.

- Titres concernés : actions
- Pourcentage de rachat maximum de capital : 10%
- Prix d'achat unitaire maximum : € 10
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : € 4 millions
- Objectifs du programme de rachat :
 - . assurer la liquidité de l'action Netgem par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - . mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe Netgem notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L 3332-1 et suivants du Code du travail, ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution d'actions gratuites au profit de tout ou partie des membres du personnel et mandataires sociaux visés par la Loi, et ce, dans le respect des conditions prévues par les autorités de marché et selon le calendrier que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration jugera adéquat ;
 - . réduire le capital de la société en application de la 10^e résolution de l'assemblée générale extraordinaire ;
 - . conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - . remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de Netgem liées à ces valeurs mobilières, dans le respect des conditions prévues par les autorités de

marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;

mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes 2010, soit jusqu'au 2 décembre 2012.

A compter de l'adoption de la délibération par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à délibérer sur les comptes 2010, un conseil d'administration devra se tenir à l'effet de permettre la poursuite des opérations au titre du contrat de liquidité conclu en janvier 2007, tel qu'amendé.

7.2 Rachat d'actions de la Société en vue d'attribuer des actions gratuites aux collaborateurs du Groupe

Au 31 décembre 2010, la société détenait 164 000 actions en trésorerie, achetées en 2009 dans le cadre du programme de rachat d'actions et destinées à l'attribution d'actions gratuites et valorisées 271 K€ au cours d'achat. Ces actions serviront à l'attribution d'une partie des 220 000 actions gratuites attribuées au management dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 29 mai 2008 et définitivement acquises le 11 mars 2011.

En janvier 2010, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 19 janvier 2010 et à concurrence de 500 000 actions. Cette autorisation annule et remplace celle approuvée par les actionnaires en mai 2008 pour le solde des actions non attribuées. Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation ont été fixés à deux ans chacune.

Dans le cadre de l'Assemblée générale du 2 juin 2010, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois et à concurrence de 250 000 actions.

Cette autorisation annule et remplace celle approuvée par les actionnaires du 19 janvier 2010 pour le solde des actions non attribuées.

Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation ont été fixés à deux ans chacune.

Au cours de l'exercice 2010, le management de la Société a bénéficié des attributions suivantes:

- 491 000 actions gratuites dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 19 janvier 2010. Ces actions seront définitivement acquises le 22 janvier 2012 ;
- 40 000 actions gratuites dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 2 juin 2010. Ces actions seront définitivement acquises le 8 octobre 2012.

Les actions qui seront livrées aux bénéficiaires proviendront soit d'actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions, soit d'actions nouvellement émises dans le cadre d'une augmentation de capital.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

8.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration de la Société est composé de six administrateurs dont cinq administrateurs personnes physiques et une personne morale, disposant d'expertises dans les domaines techniques, stratégiques, financiers et en matière de gestion.

8.2 Rémunération et avantages

Le tableau qui suit détaille les rémunérations et avantages de toutes natures perçus par les mandataires sociaux de la Société auprès de l'ensemble des sociétés du Groupe. Dans ce tableau, figurent d'une part les rémunérations dues au titre de l'exercice, d'autre part les rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice. En effet, une part de la rémunération due au titre d'un exercice est versée au cours des premiers mois de l'exercice suivant.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux.

Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES 2010

(en euros)		JETONS DE PRESENCE	FIXES	VARIABLES (2)	AVANTAGES EN NATURE	REMUNERATIONS INDIRECTES
Joseph Haddad (1)	Versées	12 000	210 000	329 502	7 416	-
Olivier Guillaumin (inclus Fast Forward)	Versées	12 000	-	-	-	-
J2H, représentée par Marc Tessier	Versées	12 000	-	-	-	-
Isabelle Bordry	Versées	10 500	-	-	-	-
François Poirier	Versées	10 500	-	-	-	-
Charles Berdugo	Versées	9 000	-	-	-	-
Christophe Aulnette	Versées	-	210 000	320 399	984	Attribution de 273.000 actions gratuites le 21/01/2010

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat social (pas de contrat de travail).

(2) Comprend les primes sur résultat et indemnités diverses..

Il est rappelé que la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de la Société.

La rémunération annuelle fixe en 2011 de Monsieur Joseph Haddad et Monsieur Christophe Aulnette, en leur qualité respective de Président et de Directeur Général, a été fixée par le Conseil d'administration du 15 mars 2011 à 215 000 euros chacun.

Monsieur Joseph Haddad ne bénéficiera pas de rémunération variable en 2011 et celle de Monsieur Christophe Aulnette en 2011 a été exprimée comme étant égale à 2,2% du résultat opérationnel courant consolidé (« ROC ») sur l'année 2011.

Au cours de l'exercice 2010, aucune attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise n'a été décidée par le Conseil d'Administration de la Société. Seules des actions gratuites ont été émises au profit du management de la Société. Pour les actions gratuites attribuées à Monsieur Christophe Aulnette, le Conseil d'Administration a requis qu'il conserve pendant toute la durée de son mandat au moins 10.000 actions de la Société, ainsi que prévu par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

8.3 Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration de la Société

Prénom et nom ou dénomination sociale	Mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq dernières années
Joseph Haddad	Directeur général de Video Futur Entertainment Group SA depuis le 7 mai 2009 (société française) Président du conseil d'administration de Netgem Media Services SA (société française, filiale de Netgem SA) Sole director de Netgem @ TV Ltd (société anglaise, filiale de Netgem SA) Ancien administrateur de IP Vision UK Ltd (société anglaise, filiale de Netgem SA, démission le 29/10/2010) Président du conseil d'administration de Netgem Iberia S.L. (société espagnole, filiale de Netgem SA) Gérant de SGBH SNC (société française ayant pour objet la détention de biens immobiliers)
Olivier Guillaumin (1)	Président de FastForward SAS Président du Conseil de surveillance de Intersec SA (société française non cotée) Président du Conseil d'Administration de PC Presse S.A (société française non cotée) Gérant de Celticom Sarl (société française non cotée) Administrateur de RS Com SA. (société française non cotée)
Marc Tessier, représentant J2H	Membre du Conseil de surveillance d'Ediradio (groupe RTL) Membre du Conseil de Surveillance de Gaumont SA Représentant permanent de J2H au Conseil d'Administration de Netgem SA Président de Video Futur Entertainment Group SA Anciennement Président d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)
Mr François Poirier	Associé et co-fondateur du fonds de capital risque SEEFT Ventures Président de Pléiade Investissement (anciennement BEFORE), holding patrimoniale associée notamment à CIBLEX (logistique) et GENERIX (logiciel) Administrateur de Hologram Industries – SA Administrateur de Industries et Finances Partenaires - SAS (sté gestion d'un FCPR) Ancien administrateur de Glow Entertainment Group S.A
Mme Isabelle Bordry	Administratrice Association Bureau de la Renaissance Numérique Présidente de Web Media Group Administratrice de Femmes Associées site Terra Femina Ancien membre de la commission multimédia du CNC (Centre National de la Cinématographie). Membre fondateur de l'Interactive Access Bureau. A occupé diverses fonctions au sein du groupe YAHOO.
Charles Berdugo	Gérant de CFB Invest SCI (société française, non cotée) Président du Conseil d'Administration de la Société le Résidentiel Numérique SA Divers mandats dans différentes sociétés civiles immobilières

(1) Co-fondateur, actionnaire et ancien Directeur général de Netgem SA. Monsieur Guillaumin est par ailleurs beau frère de monsieur Joseph Haddad. Il est précisé que les autres administrateurs n'ont pas de liens familiaux avec la Direction de la Société

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, un récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2010 et portant sur les actions de la Société est présenté ci-après :

Catégorie (1)	Nom	Fonction	Nature de l'opération (2)	Mois de réalisation des opérations	Nombre de titres	Prix moyen unitaire	Montant de l'opération
a	Olivier Guillaumin	Administrateur	C	Janvier 2010	200 000	4,56 €	912 000 €
c	Fast Forward	Holding de M. Guillaumin, administrateur	A	Janvier 2010	200 000	4,56 €	912 000 €
c	Fast Forward	Holding de M. Guillaumin, administrateur	C	Juin 2010	200 000	3,14 €	627 742 €
a	Olivier Guillaumin	Administrateur	C	Décembre 2010	50 000	3,22 €	161 151 €
a	Joseph Haddad	Président	C	Janvier 2010	10 000	4,60 €	46 000 €

(1) *Catégorie :*

a : les membres du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, le Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué,

b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur,

c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b

(2) *Nature de l'opération :*

A : Acquisition,
 C : Cession,
 S : Souscription,
 E : Echange

10. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2010, 588 638 actions Netgem étaient détenues par le personnel de la Société. Les souscriptions réalisées par le personnel de la Société dans le cadre du Plan Épargne Entreprise constitué le 17 juillet 2008 s'élèvent par ailleurs à K€ 249 au 31 décembre 2010.

11. INFORMATIONS PRESCRITES PAR LA LOI N°2006-387 DU 31 MARS 2006 RELATIVE AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION

11.1 Structure du capital

Le capital social de la Société s'élève à K€ 7 469 et est composé de 37 343 695 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de € 0,20.

Au 31 décembre 2010, le capital de la Société se répartit de la façon suivante (sur la base des registres nominatifs) :

	Nombre d'actions 31/12/10	Nombre de droits de vote 31/12/10	% du capital 31/12/10	% des droits de vote 31/12/10	Nombre d'actions 31/12/09	% du capital et des ddv. 31/12/09
J2H*, Joseph Haddad et sa famille	9 765 360	13 280 000	26,1%	32,1%	9 775 360	26,4%
Olivier Guillaumin (dont FastForward) et sa famille	4 250 000	4 500 000	11,4%	10,9%	4 500 000	12,2%
Autres dirigeants	174 010	194 020	0,5%	0,5%	20 010	0,1%
Net.IPTV Management** et employés	588 638	661 043	1,6%	1,6%	573 405	1,5%
Autodétention	263 640	-	0,7%	-	346 589	0,9%
Public	22 302 047	22 715 015	59,7%	54,9%	21 816 331	59,0%
Total	37 343 695	41 350 078	100,0%	100,0%	37 031 695	100,0%

(*) Société holding familiale contrôlée par Monsieur Joseph Haddad, ayant pour principale activité la création ou la prise de participations à caractère industriel ou commercial dans des sociétés françaises ou étrangères évoluant notamment dans le secteur de l'information, leur animation, leur gestion et, le cas échéant, la fourniture de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers.

(**) Société holding de management constituée au cours du second semestre 2009 et contrôlée par cinq actionnaires dont 4 cadres dirigeants de Netgem (y compris Monsieur Christophe Aulnette) détenant 98,4% du capital et des droits de vote et la société J2H (1,6%).

Par courrier reçu le 8 janvier 2010, la société Seventure Partners (contrôlée par Natixis Private Equity, elle-même contrôlée par Natixis et agissant en qualité de société de gestion de fonds) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 janvier 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NETGEM et détenir 1 828 320 actions NETGEM représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions sur le marché.

Par ailleurs, la Société a procédé en 2010 à l'émission de 312 000 actions nouvelles émises suite à l'exercice de 112 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« bons ») et de 200 000 options de souscription d'actions. La valeur d'exercice de ces bons et options s'est élevée à K€ 391 dont K€ 63 affectée à l'augmentation de capital et K€ 328 à la prime d'émission.

Se reporter aux notes 19.3, 19.4 et 19.5 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société pour le détail des différents plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'options, d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions.

Du fait de l'abaissement du seuil de déclenchement des offres publiques obligatoires, passé du tiers du capital et des droits de vote à 30% le 31 janvier 2011, le groupe familial Haddad détenant près de 32% des droits de vote au 1er février 2011 et ayant franchi le seuil de 30% après le 1er janvier 2010 (du fait de l'application des droits de vote double) devra ramener sa participation en deçà de 30% du capital et des droits de vote avant le 1er février 2012. A défaut, il sera soumis aux dispositions des articles 234-1 à 234-10 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers portant sur les offres publiques obligatoires.

11.2 Droits de vote

En mars 2008, les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé l'introduction d'un droit de vote double au profit de toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il

sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de son introduction dans les statuts de la Société. Ce droit de vote double s'applique donc depuis le 6 mars 2010.

Les statuts de la Société ne comportent pas de limitation particulière des droits de vote des actionnaires, sous réserve des dispositions statutaires applicables en cas de non-déclaration des franchissements de seuils statutaires.

11.3 Pactes d'actionnaires et conventions

11.3.1 Dispositions relatives aux actionnaires

Néant.

11.3.2 Dispositions relatives aux émetteurs

Dans le cadre des opérations de réorganisation des activités de services média intervenues au cours de l'exercice 2008, Netgem Media Services et Trust Capital Partners ont conclu un accord aux termes duquel les parties ont convenu notamment de modifier leurs relations au sein des organes d'administration de Mediaxim SA (Belgique) et de TV Times Netherlands BV (Hollande) et se sont engagés à financer les projets de développement de Mediaxim SA. Au 31 décembre 2010, les apports réalisés par Netgem Media Service en faveur de Mediaxim SA représentaient K€ 445 sous la forme d'une avance en compte courant d'actionnaire (principal et intérêts courus). Il n'est pas prévu d'apport complémentaire de la part de NMS.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres clauses/pactes d'actionnaires susceptibles d'avoir une incidence sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Enfin, au 31 décembre 2010, les principaux actionnaires et fondateurs de la Société n'étaient tenus par aucun engagement de conservation de leurs actions.

11.4 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau suivant récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent des assemblées générales réunies les 30 juin 2009 et 19 janvier 2010 :

	Date de l'autorisation Date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou nombre d'actions)	Prix d'émission	Utilisation		Autorisation résiduelle à ce jour
				les exercices précédents	sur l'exercice clos le 31/12/10	
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites (11 ^{ème} résolution) (1)	02/06/2010 02/08/2013	250 000 actions	-	-	40 000 actions gratuites attribuées	210.000
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions (12 ^{ème} résolution) (1)	02/06/2010 02/08/2013	250 000 actions	20% de décote maximum	-	-	210.000

(1) le nombre d'actions pouvant être attribué dans le cadre de la 11^{ème} et 12^{ème} résolution ci dessus mentionnées ne pourra dépasser 250 000.

11.5 Code de gouvernement d'entreprise

La Société s'emploie à ce que l'organisation et le mode de fonctionnement de son conseil d'administration répondent le plus possible aux recommandations du rapport de AFEP/MEDEF notamment celles concernant le conseil d'administration : instance collégiale, l'information sur la dissociation ou non des fonctions du Président du conseil d'administration et de Directeur général, l'assemblée générale des actionnaires, l'accès à l'information des administrateurs, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Il est rappelé qu'en 2010, la Société :

- n'a octroyé aucune indemnité de départ susceptible de bénéficier à des dirigeants ;
- a maintenu l'accord d'intéressement ainsi que le Plan Epargne Groupe en actions Netgem de manière à permettre à ses salariés d'être associés aux performances de la Société.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET FACTEURS DE RISQUES

12.1 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2010 le Groupe n'avait pas contracté d'achats à terme ou tout autre instrument financier.

12.2 Informations sur les risques

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, les informations concernant les procédures de contrôle et de gestion des risques de la Société figurent dans le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et l'organisation des travaux du conseil d'administration.

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « 12.2.4 Risques opérationnels » ci-après, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité,
- Risques de marché (change, taux, actions),
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

12.2.1 Risques de liquidité

Le Groupe considère que le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à des financements bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant, de l'absence d'endettement financier et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

12.2.2 Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, le Groupe se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

Au 31 décembre 2010, la position nette de change par devise est la suivante:

	GBP	USD	AUD	SGD
Actifs	847	628	840	80
Passifs	(30)	(8 116)	(87)	(58)
Hors état de la situation financière	-	-	-	-
Position nette en devises avant gestion	817	(7 488)	753	22
Couverture	-	-	-	-
Position nette en devises après gestion	817	(7 488)	753	22
Position nette en euros après gestion	949	(5 604)	573	17
Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise	(9)	(56)	(6)	-

Le Groupe a mis en place depuis le mois de juillet 2006 une politique de couverture des risques de change dans le cadre de laquelle toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu à la mise en place d'une couverture spécifique, dès que cette opération devient suffisamment certaine. A ce jour, ces opérations de couverture ne concernent que les achats en dollars américains réalisés par le Groupe pour les besoins de son activité terminaux. Pour ce faire, la société utilise des achats à terme et au comptant et n'a pas recours à d'autres produits dérivés.

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant. La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables. Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

En développant son chiffre d'affaires en dollar, comme dans le cadre du contrat Telstra, le groupe protège naturellement le reste de son activité en euros contre les fluctuations de la parité euro / dollar qui impactent son coût d'approvisionnement.

Risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt ne concerne que les liquidités investies en bons à moyen terme négociables (BMTN) et SICAV monétaires, elles-mêmes principalement investies sur le marché monétaire et portant des taux variables.

Au 31 décembre 2010, la position nette des actifs et passifs financiers à taux variable s'établit donc à K€ 30 495. L'incidence d'une variation de taux de +/- 1 pour cent appliquée à la totalité de la ressource nette à taux variable sur une année entière serait de +/- K€ 305 en l'absence de couverture de taux. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne disposait d'aucune position couverte.

Risques sur actions

La Société pourrait connaître une exposition au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en propre et du solde résiduel d'actions VideoFutur détenues. Ce risque est toutefois non significatif dans la mesure où le Groupe ne détenait au 31 décembre 2010 que 263 640 actions propres représentant près de 0,7 % du capital social et 857 435 actions VideoFutur pour une juste valeur de K€ 224 au 31/12/2010.

12.2.3 Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. Le Groupe commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée sur l'Europe et l'Australie. Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction. La Société demande généralement des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit ou un risque pays ou recourt à l'assurance crédit, lorsque disponible.

La clientèle du Groupe est constituée de signatures de premier rang dont certains sont reconnus internationalement. Les principales références du Groupe sont ainsi les suivantes : SFR, Telstra, Elisa et Slovénie Telecom.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 auprès des cinq et des dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client, principalement lié à SFR (cf. 12.2.4) :

	2010	2009
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des 5 principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	96,1%	91,3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des 10 principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	99,8%	92,2%

Le Groupe a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans deux grandes banques françaises.

Enfin, la Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de deux sous-traitants industriels, localisés en Asie et en Europe de l'Est, lui permettant ainsi de disposer de capacités de

production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications.

Malgré les précautions prises par le groupe, la défaillance d'un client ou d'un fournisseur pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

12.2.4 Risques opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont exposés sont les suivants :

Dépendance vis-à-vis de SFR

En 2010, le Groupe réalisait près de 70% de son chiffre d'affaires de sa relation avec SFR (contre 87% en 2009). La conclusion en juin 2009 avec SFR d'un accord stratégique de licence et de transfert de compétences procure au Groupe une visibilité sur son volume d'activité avec ce client jusqu'à fin 2011. En 2011, Netgem s'attend à une nouvelle baisse des ventes de terminaux à SFR, mais devrait continuer de développer ses activités de maintenance matérielle et logicielle sur le parc de plus de 2,5 millions de terminaux actifs. Si la diversification entreprise de l'activité du Groupe vers l'international et les premiers succès rencontrés dans ce cadre en 2010 se confirment en 2011, ce risque de dépendance pourrait être réduit. Dans le cas contraire, et si la tendance actuelle de baisse d'activité avec SFR se maintient ou s'accélère en 2011, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

Risque du fait des produits défectueux

La conception, la réalisation et la commercialisation de terminaux hardware et logiciel peut exposer la Société à des actions en responsabilité du fait des produits. Ces actions pourraient être engagées soit par les clients de la Société, soit, le cas échéant, par des consommateurs. Pour faire face à sa responsabilité, la Société a souscrit à une police d'assurance responsabilité civile générale et professionnelle (couverture pour dommages corporels de € 5 millions par sinistre et par an et pour dommages matériels et immatériels, consécutif ou non, de € 7,5 millions par sinistre et par an). La Société a, par ailleurs, souscrit une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux permettant une couverture à hauteur de € 5 millions par an. Sa principale filiale, Netgem Australia, a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile exploitation et professionnelle pour couvrir les risques liés au contrat Telstra et dont les dispositions sont en accord avec celui-ci.

Rien ne permet cependant de garantir que dans l'hypothèse de réalisation d'un risque, elles trouveront automatiquement à s'appliquer ni qu'elles s'avéreront suffisantes et empêcheront toute conséquence financière à l'égard de la Société.

Dépendance de la croissance du Groupe vis-à-vis du marché de la TNT, de la télévision par ADSL et des Services

La pénétration des produits, des plates-formes et des services du Groupe demeurera étroitement liée au développement du marché de l'IPTV, de la TNT et des services liés. Si ces marchés devaient se développer moins rapidement que prévu ou en cas de pertes de clients ou de parts de marché par celui-ci, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Perspectives de développement

Le développement de l'activité du Groupe dépendra, entre autres choses, de sa capacité à satisfaire les demandes de ses clients opérateurs, et à convaincre de nouveaux opérateurs d'adopter sa technologie. Si Netgem ne parvenait pas à convaincre un nombre de clients potentiels d'adopter et de commercialiser ses produits ou sa technologie sur une grande échelle, ou si les produits ou la technologie que le Groupe propose, ou entend proposer, ne sont pas introduits à temps ou se révèlent inadaptés ou si la Société est dans l'incapacité de gérer de manière satisfaisante ses relations à long terme et de les maintenir avec ses clients, ou si le Groupe n'est pas capable de vendre sa technologie à un prix lui permettant de conserver un niveau de marge satisfaisant, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Enfin, ses perspectives de développement peuvent être affectées par la volonté de la

part de ses clients de développer des solutions propriétaires, ou d'introduire une deuxième source d'approvisionnement.

Propriété intellectuelle

La capacité du Groupe à répondre à la pression concurrentielle et au développement des innovations technologiques nécessaires à sa croissance s'appuie sur des plates-formes et une technologie développées essentiellement par ses employés. La nécessité de disposer des technologies répondant aux standards du marché impose de plus en plus à la Société l'obligation de conclure des licences d'utilisation et de distribution de technologies tierces. Le Groupe utilise une combinaison de droits d'auteur, de logiciels, de brevets, de marques et d'accords de confidentialité pour établir et protéger certains droits de propriété concernant sa technologie. L'utilisation de la technologie tierce fait l'objet de contrats de licence. Ses produits reposent sur une technologie constituée d'éléments standards et d'éléments dits « ouverts » ou de logiciels informatiques dont le Groupe ne peut assurer la protection par des brevets. En outre, le Groupe n'est pas en mesure de garantir la validité de ces droits, l'absence de violation de droits de tiers, ni que les mesures prises pour protéger ceux-ci empêcheront toute appropriation par des tiers, des fournisseurs ou des clients de sa technologie ni qu'il lui sera possible de détecter toute utilisation illégale et de prendre les mesures appropriées pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle. Il est en outre possible que des sociétés concurrentes aient développé ou développent des produits ou des technologies similaires qui empêcheraient l'obtention d'une protection au titre du droit des logiciels, brevets et autres droits de propriété intellectuelle, voire l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation par le Groupe de sa technologie et de ses produits. Le Groupe sera particulièrement vigilant à éviter que sa technologie et tout particulièrement son middleware ne fasse l'objet de contrefaçon par tout tiers, fournisseurs ou clients.

Par ailleurs, ses produits et sa technologie ainsi que toute application spécifique pourraient, involontairement, être constitutives de violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tierces parties. L'utilisation d'une technologie tierce pourrait également, afin d'être mise en œuvre, requérir le paiement d'une licence ou de royalties que la Société pourrait ignorer ou ne pas être en mesure d'honorer. La Société s'attend à une augmentation du nombre des litiges en contrefaçon ou en violation de droits des tiers (et notamment des brevets) ou autres infractions, notamment liée à l'arrivée de produits concurrents et au développement par Netgem d'une offre adaptée à la télévision numérique terrestre ou à l'utilisation de services interactifs. Toute revendication contre la Société, qu'elle soit fondée ou non, ou tout contentieux significatif pourrait avoir des conséquences sur le cours de l'action de la Société et détourner l'attention des dirigeants et des cadres de leurs tâches opérationnelles pour une période significative, aurait pour conséquence des coûts de gestion importants, entraînerait des délais dans le déploiement de certaines technologies ou pourrait contraindre la Société à devoir payer des droits d'auteur ou des coûts de licences, à verser une compensation pécuniaire et/ou des redevances qui pourraient s'avérer prohibitives. En outre, il est possible que la Société ne soit pas en mesure d'obtenir des tiers opposant leurs droits de licences à des conditions acceptables.

Un audit auprès d'un conseiller en propriété intellectuelle a été lancé fin 2010 en vue (i) d'analyser et d'optimiser les coûts liés au paiement de redevances sur des licences tierces et (ii) d'optimiser la protection des technologies développées par le Groupe.

Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs

La Société sous-traite par ailleurs la fabrication de l'ensemble de ses terminaux numériques (grand public et professionnels) auprès de sous-traitants industriels dont les unités de production sont localisées en Europe de l'Est et en Asie afin d'améliorer notamment sa compétitivité en prix ainsi que ses capacités de production. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications.

Depuis son origine, Netgem sous-traite la totalité du processus de production et d'assemblage de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels et commande, directement ou indirectement par ses sous-traitants, les composants entrant dans la fabrication de ses produits. La capacité pour Netgem de livrer les produits commandés par ses clients est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et autres sous-traitants à lui livrer les produits que Netgem leur commande. Tout incident de production et/ou non livraison de certains éléments utilisés dans le cadre de la fabrication de ses produits, tels que les microprocesseurs,

les tuners, alimentations et télécommandes, pourraient ainsi avoir une incidence majeure sur les résultats, le patrimoine et la situation financière de la Société. Netgem dépend donc des sociétés UniHan (filiale d'AsustEk), Lacroix electronics, Sigma Designs et A-Novo principalement. De nombreux éléments de la technologie et des produits Netgem ne sont d'ailleurs souvent disponibles qu'auprès d'un nombre réduit de fournisseurs ou dans des conditions d'approvisionnement qui peuvent à tout moment être rendues difficiles par les conditions de marché extrêmement volatiles, bien que la Société ait significativement réduit ce risque par une politique industrielle proactive. Ces différents facteurs peuvent entraîner une volatilité des coûts de production de Netgem et limiter sa capacité à réduire son coût de revient et à faire face à un accroissement significatif de la demande. Par ailleurs, les relations de Netgem avec ses principaux fournisseurs ne sont pas systématiquement formalisées par des contrats écrits et peuvent souffrir en contrepoint des tensions qui affectent leurs marchés ou de leurs ralentissements entraînant des cycles plus longs de consommation des composants. Netgem pourrait d'ailleurs souffrir d'arbitrage entre clients que certains de ses fournisseurs pourraient effectuer afin notamment d'allouer leurs capacités de production qui s'avèreraient insuffisantes. Toute incapacité ou difficulté à obtenir les composants ou les éléments requis dans les délais imposés et à un prix raisonnable, ou toute interruption de leur fabrication, pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la production, l'activité, les résultats et la situation financière de Netgem. La perte de tout client significatif du Groupe ou la réduction des commandes au Groupe aura une incidence sur la capacité du Groupe à négocier et obtenir des prix de revient compétitifs.

Ce risque a été limité en 2010 en diversifiant les zones géographiques de production (Europe de l'Est et Asie principalement).

Enfin, dans certaines situations, Netgem peut être amenée à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. Si les commandes clients ne sont pas obtenues, Netgem pourra se retrouver propriétaire d'un stock de composants ou de produits finis et ne pas trouver d'acquéreur ou bien devoir les revendre à perte, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe. Cela étant, de tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnable.

Risques liés au contrôle qualité des produits

Les contrôles de qualité des terminaux de Netgem sont effectués directement par les sous-traitants industriels aux différentes étapes de la production, lors du contrôle direct sur la chaîne d'assemblage et à la sortie de la chaîne d'assemblage, ainsi que par les équipes qualité du Groupe. Ces contrôles de qualité ne portent évidemment pas sur l'ensemble des composants pris individuellement mais sur les fonctions principales du produit dans l'environnement dans lequel il est supposé fonctionner.

Risques liés à ses hommes clés

Le succès du Groupe dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter le Groupe. La Société a mis en place, et entend continuer à mettre en place, des plans d'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites afin d'associer pleinement les collaborateurs du Groupe à ses résultats. L'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs ou de maintenir ses collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

Risques associés au développement international

Sur l'exercice 2010, le Groupe n'a pas conclu de contrats dans des pays où la situation économique et financière est un facteur de risques important.

Risques de litige

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le Groupe estime que les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues défavorables ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative.

En juillet 2010, Le Groupe a reçu d'un ancien sous-traitant une assignation à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Paris, au titre d'un litige né dans le cadre de l'arrêt progressif des relations commerciales entre les

deux groupes. A ce stade, la Direction du Groupe considère que les motifs invoqués ne sont pas recevables et de ce fait aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes semestriels, hormis le provisionnement intégral d'une créance sur ce fournisseur à hauteur de K€ 386.

Il n'existe pas d'autres procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risque fiscal

Tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale du Groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d'impôts, d'intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe. Le Groupe ne fait actuellement l'objet d'aucun contrôle fiscal.

13. DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2009, Netgem SA a adopté la démarche Bilan Carbone® développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), qui consiste à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre engendrées directement et indirectement par la société et ses fournisseurs, depuis la conception jusqu'à la fin de vie des produits.

Netgem s'est engagé à diminuer de 20% ses émissions par produit d'ici la fin 2012. Des actions sont déployées depuis l'année dernière au niveau des trois postes les plus significatifs. Les mesures principales concernent ainsi la diminution de la consommation électrique des produits, la réduction des cartes électroniques et enfin la diminution du fret par avion afin de privilégier le transport par voie maritime. Les résultats du Bilan Carbone® de l'année 2010 démontrent une diminution de nos émissions qui s'intensifiera en 2011 pour tendre vers notre objectif.

L'exercice 2010 a également été marqué par le suivi et le maintien de la certification ISO 14001 version 2004, amorcée en 2009.

14. AUTRES INFORMATIONS

14.1 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Au 31 décembre 2010, l'effectif total du Groupe hors personnel mis à disposition et hors effectif des co-entreprises et entreprises associées s'élève à 63 contre 125 au 31 décembre 2009, principalement concentré sur la France.

La baisse des effectifs est liée à la déconsolidation de VidéoFutur (81 personnes au 31 décembre 2009) alors que l'effectif des activités technologiques a été augmenté de près de 19 postes dont 5 sur la filiale australienne.

Conformément à la réglementation applicable (articles L212-15-0, L.212-15-2 et L. 212-15-3 nouveaux du Code du travail), un accord collectif définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce nouveau régime est en application au sein des entités françaises du Groupe (le 22 juin 1999 pour Netgem Media Services et le 28 novembre 2000 pour Netgem SA).

Au cours de l'exercice 2010, les sociétés du Groupe ont particulièrement veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elles ont dû parfois consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

Le Groupe estime que la qualité des relations professionnelles qu'il a su mettre en place lui a permis d'établir un climat de confiance et de compréhension réciproque.

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

Eu égard au profil de ses salariés, cadres autonomes très diplômés, le groupe considère qu'il n'est pas utile de mettre en place un programme de formation spécifique. Des actions ponctuelles de formation sont généralement prises en charge par les sociétés du groupe au profit des salariés qui en ont fait la demande. Néanmoins un Plan de Formation est élaboré annuellement sur la base des demandes formulées dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation de chaque salarié.

Le seuil des 50 salariés ayant été atteint au niveau de Netgem S.A, la Société souhaite se mettre en conformité avec la législation sociale applicable et ce dans les délais et selon les modalités définis.

Les sociétés du Groupe ne comptent pas parmi leurs effectifs de travailleurs handicapés et n'ont pas participé à des œuvres sociales significatives.

Hormis la sous-traitance industrielle pour la fabrication de ses terminaux et la réalisation de prestations techniques et commerciales, le Groupe n'a pas eu recours de façon significative à une sous-traitance des contrats, marchés et autres commandes de la part de ses clients.

En recourant systématiquement à la sous-traitance pour la production de ses solutions IPTV et en n'étant pas propriétaire des décodeurs produits, le Groupe (i) ne porte aucune atteinte directe aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air) ou à la biodiversité et (ii) n'encourt pas de coût ou de risques liés au recyclage des déchets d'équipement électriques et électroniques ou à la pollution.

La société veille cependant à la réduction de son empreinte écologique indirecte, comme indiqué au paragraphe 13 portant sur le développement durable.

14.2 Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2010

Se reporter à la note 26 des annexes aux comptes consolidés de la Société.

14.3 Dépenses non déductibles

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts.

14.4 Contrôle interne

Conformément à la réglementation, le système de contrôle interne, les procédures de contrôle interne et les risques afférents à l'activité du Groupe sont présentés dans le cadre d'un rapport du Président du Conseil d'Administration dédié à ces questions.

14.5 Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, en date du 9 juin 2011.

Le Conseil d'administration soumettra au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société convoquée le 9 juin 2011, les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} résolutions fixant respectivement le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs de la Société et statuant sur le renouvellement des mandats des administrateurs suivants : Madame Isabelle Bordry, Monsieur Charles Berdugo et Monsieur François Poirier.

14.6 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 2008 issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite « loi LME »), nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D. 441-4 du Code de commerce) :

Exercice	Echéances dépassées	Echéance 0 à 1 mois	Echéance 1 à 2 mois	Echéance 2 mois et plus	Total
31/12/2009	897	6 439	5 853	118	13 307
31/12/2010	1 202	5 661	4 100	12	10 975

Votre Commissaire aux comptes présente dans son rapport sur les comptes annuels ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations sur les délais de paiement mentionnées ci-dessus (art. D. 823-7-1 du Code de commerce).

15. TABLEAUX DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2006	2007	2008	2009	2010
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social (K€)	5 975	6 006	7 347	7 406	7 469
Nombre des actions ordinaires existantes	31 357 233	31 519 899	36 735 361	37 031 695	37 343 695
Nombre des actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre par exercice de droits de souscription (1):	1 933 002	2 018 670	1 411 169	907 984	956 000
2. Opérations et résultats de l'exercice (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	49 786	66 697	92 063	132 522	116 080
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 660	9 391	24 240	30 199	30 336
Impôts sur les bénéfices	207	38	308	2 372	5 727
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 193	7 456	21 286	16 588	21 121
Résultat distribué	-	-	54 485 (3)	4 073 (4)	
3. Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,28	0,30	0,67	0,75	0,67
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,23	0,58	0,45	0,57
Dividende attribué à chaque action	-	-	1,76 (3)	0,11	0,12 (4)
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	32	42	40	52
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€) (2)	2 503	3 878	5 564	6 236	8 681
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	922	1 263	2 024	2 124	2 902

(1) dont nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre :
 - par exercice de BCE/ options et souscription d'actions gratuites 1 933 002 2 018 670 1 411 169 907 984 956 000
 - par exercice de BSA PACEO - - - - -

(2) Ce montant correspond au cumul des salaires et charges sociales enregistrées sur l'exercice

(3) Ce montant comprend le dividende en espèces versé en juillet 2009 à hauteur de 0,10 euro par action (K€ 3 639) et les dividendes exceptionnels versés en espèces (0,70 euro par action soit K€ 25 852) et en actions VideoFutur (0,66 euro par action soit K€ 24 994) versés en janvier 2010

(4) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2011 de la proposition de distribution de dividende

Chapitre 3 Comptes Consolidés 2010

3.1 COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

<i>Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultat par action</i>	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires	5	134 900	146 244
Coût des ventes		(82 485)	(89 658)
Marge brute		52 415	56 586
Frais marketing et commerciaux		(13 953)	(14 546)
Frais de recherche et développement	7	(3 597)	(3 727)
Frais généraux		(4 107)	(7 740)
Résultat opérationnel courant		30 758	30 573
Autres produits et charges opérationnels	3.1.1	5 434	-
Résultat opérationnel		36 192	30 573
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		167	226
Coût de l'endettement financier brut		(4)	(41)
Coût de l'endettement financier net	8	163	185
Autres produits et charges financiers	8	(1 130)	264
Quote-part de résultat des entreprises associées	13	(580)	(1 107)
Impôt sur les résultats	9	(12 041)	(9 685)
Résultat net de l'ensemble consolidé		22 604	20 230
Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère		22 604	20 441
Dont part attribuable aux actionnaires minoritaires		-	(211)
Résultat net par action :			
Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action		0,61	0,56
Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) dilué par action		0,59	0,55
Nombre d'actions retenu pour le calcul des résultats par action :			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		37 252 495	36 798 223
Nombre d'actions et d'options dilutives		751 000	514 825
Nombre moyen d'actions et d'options dilutives en circulation		38 003 495	37 313 048

<i>Données en milliers d'euros,</i>	2010	2009
Résultat net de la période	22 604	20 230
Ecarts de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères	(30)	(21)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture de change	-	301
Total des autres éléments du résultat global	(30)	280
Résultat net global	22 574	20 510
Part attribuable aux actionnaires de la société mère	22 574	20 721
Part attribuable aux actionnaires minoritaires	-	(211)

3.2 BILANS CONSOLIDES

ACTIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/10	31/12/09
Ecarts d’acquisition	10	-	4 817
Immobilisations incorporelles	11	517	6 033
Immobilisations corporelles	12	1 150	1 209
Mises en équivalence	13	99	354
Actifs financiers	24	333	972
Impôts différés actifs	14	-	4 554
Total des actifs non courants		2 099	17 939
Stocks	15	5 947	2 395
Clients	16	22 136	36 770
Autres actifs courants	17	1 362	3 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	42 852	49 258
Total actifs courants		72 297	91 988
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	3	-	149
TOTAL DES ACTIFS		74 396	110 076

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/10	31/12/09
Capital		7 469	7 406
Réserves liées au capital		3 704	16 264
Réserves et résultat consolidés		34 407	53 191
Autres		(544)	(599)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		45 036	76 262
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires		-	(211)
Capitaux propres	19	45 036	76 051
Impôts différés passifs		350	-
Avantages au personnel	20	75	126
Passifs financiers non courants	24	-	679
Total des passifs non courants		425	805
Passifs financiers courants	24	-	49
Provisions – part courante	21	-	357
Fournisseurs et comptes rattachés	22	18 820	23 248
Autres passifs courants	23	10 115	9 417
Total des passifs courants		28 935	33 071
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	149
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		74 396	110 076

3.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions</i>	Capital		Réserves liées au capital	Réserves et Résultats consolidés	Autres			Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires	Total capitaux propres
	Nbre d'actions	Montant			Ecarts de conversion	Actions propres	Total Autres			
Au 31 décembre 2008	36 735 361	7 347	15 602	35 857	91	(160)	(69)	58 737	-	58 737
Augmentation de capital liée aux exercices de bspce	296 334	59	327	-	-	-	-	386	-	386
Dividendes versés	-	-	-	(3 639)	-	-	-	(3 639)	-	(3 639)
Paiement fondé sur des actions	-	-	336	-	-	-	-	336	-	336
Opérations sur actions propres	-	-	-	230	-	(509)	(509)	(279)	-	(279)
Résultat net de la période	-	-	-	20 441	-	-	-	20 441	(211)	20 230
Juste valeur des instruments de couverture	-	-	-	301	-	-	-	301	-	301
Ecarts de conversion	-	-	-	-	(21)	-	(21)	(21)	-	(21)
Au 31 décembre 2009	37 031 695	7 406	16 264	53 191	70	(669)	(599)	76 262	(211)	76 051
Augmentation de capital liée aux exercices de bspce (1)	312 000	63	328	-	-	-	-	391	-	391
Dividendes versés	-	-	(13 841)	(41 311)	-	-	-	(55 152)	-	(55 152)
Paiement fondé sur des actions	-	-	953	-	-	-	-	953	-	953
Opérations sur actions propres	-	-	-	(77)	-	85	85	8	-	8
Résultat net de la période	-	-	-	22 604	-	-	-	22 604	-	22 604
Autres.....	-	-	-	-	-	-	-	-	211	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	(30)	-	(30)	(30)	-	(30)
Au 31 décembre 2010	37 343 695	7 469	3 704	34 407	40	(584)	(544)	45 036	-	45 036

(1) Bspce = bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en milliers d'euros

	2010	2009
Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux actionnaires minoritaires)	22 604	20 441
Part attribuable aux actionnaires minoritaires dans le résultat	-	(211)
Quote-part des résultats des entreprises associées	580	1 107
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants)	1 243	5 366
Charges et produits calculés liés aux bons et options de souscription et actions gratuites	1 046	336
Plus ou moins values de cession	(5 464)	160
Autres produits et charges calculés	54	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	20 063	27 199
Endettement financier net	(163)	(161)
Produit / Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12 041	9 685
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	31 941	36 723
Impôt versé (B)	(4 807)	-
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	9 101	(6 377)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	36 235	30 346
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 025)	(4 347)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	133
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(817)	(671)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	574	342
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre (1)	(11 568)	49
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (E)	(12 836)	(4 494)
Sommes reçues lors de l'exercice de bons et options de souscription	391	386
Dividendes versés aux actionnaires	(30 425)	(3 639)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (dont contrats de location financement)	-	(656)
Emissions d'emprunts et de dettes financières	-	490
Rachats et reventes d'actions propres	106	(279)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	163	161
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (F)	(29 765)	(3 537)
Incidence des variations des cours de devises (G)	1	1
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	(6 365)	22 316
Trésorerie à l'ouverture (*)	49 217	26 901
Trésorerie à la clôture	42 852	49 217
(*) Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif de l'état de la situation financière dans la rubrique « Passifs financiers courants »	-	41

(1) Les flux de trésorerie liés aux variations de périmètre se décomposent comme suit :

Flux de trésorerie résultant de la souscription en numéraire de Netgem SA à l'augmentation du capital de VidéoFutur	(10 011)	-
Flux de trésorerie résultant de déconsolidation de la trésorerie de VidéoFutur hors augmentation de capital	(1 557)	-
Flux de trésorerie liés à la consolidation par intégration globale de la filiale Netgem Singapour	-	49
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(11 568)	49

3.5 ANNEXES AUX COMPTE CONSOLIDES

GENERALITES

Note 1	Faits marquants de la période
Note 2	Principes comptables
Note 3	Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprise
Note 4	Secteurs opérationnels

COMPTE DE RESULTATS

Note 5	Chiffre d'affaires
Note 6	Effectifs et charges de personnel
Note 7	Frais de recherche et développement
Note 8	Résultat financier
Note 9	Impôts sur les résultats

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Note 10	Ecarts d'acquisition
Note 11	Immobilisations incorporelles
Note 12	Immobilisations corporelles
Note 13	Participations dans les entreprises associées
Note 14	Impôts différés actifs
Note 15	Stocks
Note 15	Clients
Note 17	Autres actifs courants
Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 19	Capitaux propres et informations sur le capital
Note 20	Avantages au personnel
Note 21	Provisions
Note 22	Fournisseurs
Note 23	Autres passifs courants
Note 24	Actifs et passifs financiers

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 25	Instruments financiers et informations sur les risques financiers
Note 26	Engagements hors état de la situation financière
Note 27	Rémunération des dirigeants
Note 28	Informations sur les parties liées
Note 29	Evénements survenus après la clôture de l'exercice
Note 30	Honoraires des commissaires aux comptes

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Les comptes consolidés du groupe Netgem (« le Groupe ») ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 avril 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 9 juin 2011.

Le groupe Netgem est spécialisé dans le développement, la promotion et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions technologiques innovantes (matérielles et logicielles) pour la télévision par internet (IPTV) destinées aux opérateurs de télécommunications. Basé à Neuilly sur Seine, il compte 63 collaborateurs au 31 décembre 2010 et a généré un chiffre d'affaires de 135 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société mère du Groupe, Netgem SA (« la Société »), est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext (compartiment C).

NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

- Recentrage du Groupe sur son *core business* technologique ayant conduit à la cession en janvier 2010 des activités de Contenus et Services regroupées au sein de VideoFutur dans le cadre de la distribution aux actionnaires de Netgem d'un dividende exceptionnel en actions VideoFutur. A l'issue de cette opération, Netgem ne consolide plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires ni les résultats de VideoFutur.
- Succès de la stratégie de développement international conduite par la société depuis 18 mois, dans un contexte de maturité du marché français ; les livraisons du Groupe en Australie, Slovénie, Angleterre, Finlande, Algérie, Malte et Monaco ont ainsi contribué à une progression très significative des ventes internationales qui ont atteint € 39 millions sur l'exercice 2010 soit 29% du chiffre d'affaires consolidé et 6,8 fois le chiffre d'affaires international de 2009.
- Débouclage en janvier 2010 de l'accord de licence et de transfert de compétences portant sur le middleware développé par Netgem conclu en juin 2009 entre le Groupe et SFR qui avaient, à cette occasion, souhaité apporter une nouvelle dimension à leur partenariat logiciel. La mise en œuvre de cet accord s'est traduite par l'enregistrement au premier trimestre 2010 d'un revenu non récurrent lié à la cession de droits de licence, intégralement reconnu en chiffre d'affaires et résultat opérationnel sur la période.
- Poursuite d'une politique rémunératrice de dividendes : € 0,10 par action en 2009, € 0,11 par action en 2010, et versement en janvier 2010 de deux dividendes exceptionnels, l'un en numéraire à hauteur de € 0,70 par action et l'autre en nature, à raison d'une action VideoFutur reçue par action Netgem détenue.
- Constitution en mars 2010 de Netgem Australia, filiale à 100% de Netgem SA, dont la mission est d'accompagner Telstra dans le déploiement de son offre IPTV, en lui fournissant un ensemble adapté de services de support et développement.
- Renforcement significatif des moyens humains au niveau technique, marketing et commercial, visant à l'accélération du développement international.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

Référentiel comptable - Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe Netgem de l'exercice 2010 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Evolutions des règles et méthodes comptables

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption de l'interprétation et des amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes annuels, qui sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2010 et n'ont eu aucun impact sur les comptes hormis l'application de l'interprétation IFRIC 17 décrite ci-dessous :

- IFRS 3 (Révisée) – Regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 (Révisée) – Etats financiers consolidés et individuels ;
- l'amendement IFRS 2 qui clarifie la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions entre entités d'un groupe dans ses états financiers individuels ; cet amendement remplace également IFRIC 8 et IFRIC 11 ;
- l'amendement à la norme IAS 39 qui confirme d'une part que la valeur temps ne doit pas être prise en compte dans une relation de couverture et qui précise d'autre part que l'inflation ne peut être désignée comme élément couvert que dans certaines conditions ;
- l'interprétation IFRIC 17 « *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires* », qui précise le traitement comptable des distributions de dividendes en nature à savoir : la juste valeur des actifs distribués doit être reconnue en dette à la date de décision de distribution et la différence avec la valeur nette comptable des actifs distribués doit être comptabilisée en résultat à la date de distribution. Cette interprétation a été appliquée par le Groupe lors de l'opération de distribution d'un dividende exceptionnel en nature représenté par les actions VideoFutur Entertainment Group (« VideoFutur ») au cours du mois de janvier 2010 ;
- IFRIC 12 - Accords de concession de services publics ;
- IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients ;
- Améliorations annuelles 2009 des IFRS.

Le groupe Netgem n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations, ni aucun des amendements suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2010 :

- IFRIC 19 – Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres ;
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- IAS 24 Révisée – Informations sur les parties liées ;
- Amendements à IFRIC 14 – Prépaiements de financements minimums ;
- Améliorations annuelles 2010 des IFRS.

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union Européenne, le Groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de manière anticipée.

Principes généraux de consolidation

2.1. Bases de préparation – recours à des estimations

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur et des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche (sauf indication contraire). Ils ont, par ailleurs, été établis selon les principes généraux des normes IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de Netgem, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Netgem peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues au titre de l'exercice 2010 qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers, sont relatives à l'estimation des provisions à reconnaître au titre des litiges et sont décrites dans les notes correspondantes de l'annexe.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

2.2. Méthodes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

(ii) Coentreprises

Les coentreprises sont des entités dont la Société a un contrôle conjoint. Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint cesse.

(iii) Entreprises associées

Les entreprises dans lesquels la Société exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

(iv) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont

éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.3. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

2.4. Principes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la société mère Netgem et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement dans les capitaux propres. Ce traitement concerne l'entité Netgem UK.

(ii) Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période, approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère, et, le cas échéant, dans les capitaux propres part attribuable aux actionnaires minoritaires.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

1 € = x devise	Pays	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
GBP	Royaume Uni	0,8881	0,8589	0,8608
USD	Singapour et Australie	1,4406	1,3279	1,3362

Conformément à la norme IAS21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères, la monnaie fonctionnelle retenue pour les sociétés Netgem Singapour et Netgem Australie est le dollar américain, les prix de vente et coûts d'achats des biens de ces filiales étant libellés et réglés dans cette devise.

2.5. Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 *Présentation des états financiers (norme révisée)*, le Groupe présente le compte de résultat par fonction.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

S'agissant de l'état de la situation financière, les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont considérés comme non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Méthode d'évaluation

2.6. Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et l'amendement à IAS 27 « Comptes consolidés et individuels », publiés en janvier 2008, s'appliquent de manière prospective aux transactions réalisées à compter du 1er janvier 2010. La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises qui affectent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle, la comptabilisation des frais connexes à l'acquisition, les principes de comptabilisation et d'évaluation des contreparties éventuelles et les regroupements d'entreprises réalisés par étapes. Les regroupements sont réalisés à la juste valeur de la considération transférée et non plus au coût. L'amendement à IAS 27 requiert que les variations du pourcentage d'intérêt d'une société mère dans une filiale sans perte de contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres (soit des transactions effectuées avec des propriétaires agissant en cette qualité). Par conséquent, ces opérations ne donnent plus lieu à la comptabilisation d'un goodwill ni d'un effet sur le résultat de la période. Par ailleurs, l'amendement modifie la comptabilisation des pertes encourues par une filiale et attribuables à des intérêts ne conférant pas le contrôle, ainsi que la perte de contrôle d'une filiale.

Tous les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf § Dépréciation).

2.7. Immobilisations incorporelles

(i) Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des éventuelles pertes de valeur (cf § Dépréciation).

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de matériels nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par la norme IAS 38 sont démontrés.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) *Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Frais de développement	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.8. Immobilisations corporelles

(i) *Actifs dont le Groupe est propriétaire*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) où à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (cf § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement et présentant un montant significatif sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste "dettes financières" et est décomposée entre une part à moins d'un an et une part à plus d'un an.

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériels et outillages	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Installations et agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.9. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants correspondent essentiellement à la valeur des titres et des comptes courants d'actionnaires détenus par le Groupe dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par le Groupe aux bailleurs des locaux situés à Neuilly sur Seine principalement.

2.10. Mises en équivalence

Le poste « Mises en équivalence » est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

2.11. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ce produit peut être évalué de manière fiable.

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commerciale de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support 1er ou 2ème niveau (« help line » technique et commerciale) de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois intégralement couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

2.12. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués (i) de composants électroniques et d'accessoires utilisés dans le cadre de la fabrication et du service après vente des décodeurs commercialisés par la Société et (ii) de décodeurs.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires, automates, pièces détachées et consommables) et au coût de production (décodeurs). Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

2.13. Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (Cf § Dépréciation).

2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition. Pour qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumise à un risque négligeable de perte de valeur.

Ces instruments sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent en passifs courants (rubrique emprunts et dettes financières, part à moins d'un an).

2.15. Dépréciation

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir paragraphe Impôt sur le résultat), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur (interne ou externe). S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-dessous).

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

(i) Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante de marché et de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(ii) Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif (hors écart d'acquisition) est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

2.16. Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques au passif. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

2.17. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.18. Avantages du personnel

(i) Avantages à long terme

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en "Charges de personnel".

(ii) Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne les options de souscription d'actions accordées au personnel (stock options et bspce) et les actions gratuites. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stocks options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options a été effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges de personnel avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres (Réserves liées au capital), sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

(iii) Droit individuel à la formation

En l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, le Groupe a considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2010. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

2.19. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2.20. Résultats par action

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net de l'exercice, part attribuable aux actionnaires de la société mère, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat net part attribuable aux actionnaires de la société mère et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si et seulement si leur

conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen de l'action sur la période

2.21. Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances et pour laquelle une information financière distincte est disponible.

2.22. Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

2.23 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des devises. La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité commerciale.

Les instruments financiers utilisés au cours de l'exercice 2010 pour couvrir le risque de change n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture. En conséquence, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché de ces instruments ont été comptabilisés en résultat financier.

2.24 Principes comptables appliqués aux comptes 2009 et concernant la filiale VideoFutur (déconsolidée le 1er janvier 2010)

(i) Immobilisations incorporelles

a. Catalogue VOD et DVD

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable du catalogue VoD et DVD (i) le montant des minimum garantis globaux ou par acte qu'il s'est engagé à verser aux détenteurs de catalogues de films (« producteurs ») dans le cadre d'accords de licence non-exclusive lui permettant de diffuser ces catalogues en VoD ou en location DVD, (ii) la valeur de la librairie de DVD achetés en direct auprès des producteurs ou au travers de contrat d'achat avec partage de recettes, et (iii) le montant des frais d'encodage nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des films sur plateformes VoD et considérés à ce titre comme éléments du prix de revient des droits immobilisés.

Le minimum garanti comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière représente le montant non remboursable qui sera dû aux producteurs en application du contrat de licence, y compris en cas de résiliation du contrat par le Groupe. Cet actif est reconnu à la date d'ouverture des droits du film (« date de disponibilité ») notifiée par le producteur. Les engagements de minimum garantis dus au titre de films qui ne sont pas encore disponibles et pour lesquels le producteur n'a donc pas encore rempli toutes ses obligations, constituent des engagements hors état de la situation financière.

b. Amortissements

Les minimum garantis VoD font l'objet d'un amortissement accéléré de 90% de leur valeur sur les 3 premiers mois de diffusion, les 10% restant étant amortis sur la durée résiduelle (de 240 jours en moyenne) afin de refléter l'exploitation effective des actifs par le Groupe.

Les minimums garantis DVD et la librairie de DVD achetés sont amortis de façon linéaire sur la durée contractuelle d'exploitation des droits, limitée à 3 ans (durée estimée du DVD). Le cas échéant une dépréciation est constatée en complément lorsque le reliquat à amortir à la clôture est supérieur aux ventes nettes attendues.

Enfin, les frais d'encodage sont amortis selon un rythme équivalent aux droits auxquels ils sont attachés. Cet amortissement débute à la date de mise à disposition en ligne des titres concernés

(ii) Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ce produit peut être évalué de manière fiable :

- Activité d'éditeurs de services de VoD sur plateforme PC ou TVIP (TV par ADSL) : le chiffre d'affaires correspond principalement aux revenus résultant de la location du catalogue de films, de la rémunération des droits sur ce catalogue et de prestations de services recouvrant notamment les travaux de conception, de personnalisation ou de mise en service de la plateforme VoD, les prestations d'encodage des contenus, d'hébergement et/ou de maintenance de la plateforme. Selon la nature des contrats de partenariat commercial conclus avec les clients distributeurs ou fournisseurs d'accès à internet (« FAI »), le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe correspond au montant des recettes brutes générées par la location du catalogue de films, net (i) de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes, (ii) des rémunérations perçues par les sociétés d'auteurs (SACD, SDRM), et (iii) et des commissions versées aux partenaires distributeurs ou FAI. Certains contrats de partenariat peuvent être assortis d'un minimum garanti versé par le partenaire en contrepartie d'un engagement du Groupe de fournir un quota de films sur une période définie contractuellement. Ce minimum garanti, qui est par nature dû quelque soit les ventes réalisées par la plateforme VoD, est reconnu en chiffre d'affaires de façon linéaire sur la durée du contrat. Il est précisé que lorsque la rémunération variable cumulée déjà acquise excède le prorata du minimum garanti, un complément de revenu est comptabilisé. Enfin, les prestations de service fournies par le Groupe sont généralement reconnues en chiffre d'affaires sur la base de leur avancement.
- Activité de location de DVD par internet : le chiffre d'affaires est constitué des revenus résultant des abonnements récurrents (généralement mensuels) au service. L'abonnement mensuel constitue une prestation continue dont l'exécution est appréhendée par fractions égales. Par conséquent, le chiffre d'affaires résultant de la facturation de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service. Un produit constaté d'avance est constaté à la clôture au prorata temporis. Les pénalités éventuelles dues par les clients en cas de non retour ou de retard constituent un chiffre d'affaires comptabilisé dès qu'elles sont acquises.
- Activité de grossiste de DVD locatif : le chiffre d'affaires correspond aux ventes de DVD locatifs à destination des réseaux de franchisés VIDEOFUTUR et CINEBANK. Ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.
- Activité de prestataires techniques : le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de maintenance et d'assistance technique (hot line, intervention sur site) ainsi que de la vente de pièces détachées et de consommables à destination des réseaux de franchisés CINEBANK et de réseaux indépendants disposant de parcs de distributeurs vidéos (automates). Ces prestations sont facturées (i) par voie d'abonnement (assistance technique, maintenance), auquel cas le chiffre d'affaires résultant de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service (constatation d'un produit constaté d'avance à la clôture au prorata temporis), (ii) à la réalisation de l'intervention ou à la livraison des produits (pièces détachées, consommables), auquel cas la vente est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

(iii) Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués (i) de DVD locatifs destinés à être vendus aux réseaux de franchisés VIDEOFUTUR et CINEBANK, et (ii) d'automates, de pièces détachées et de consommables à destination des magasins vidéos clubs.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires, automates, pièces détachées et consommables) et au coût de production (décodeurs). Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE

3.1 – Variations du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

3.1.1 Sorties de périmètre

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Netgem, réunie le 19 janvier 2010, a approuvé les projets de distribution aux actionnaires de la Société d'un dividende exceptionnel en espèces à concurrence de 0,70 euro par action (soit la somme de € 25,8 millions) et d'un dividende exceptionnel en nature représenté par les actions de VideoFutur dont la valeur a été fixée à € 25 millions, après recapitalisation. La distribution de ce dividende en nature a été approuvée sous condition de l'obtention de l'accord du Conseil d'Euronext Paris sur le projet de cotation des actions de VideoFutur sur Alternext, obtenu le 22 janvier 2010.

Préalablement à la distribution de ces dividendes, la Société a participé à un ensemble d'opérations sur le capital de VideoFutur (augmentation de capital, réduction de capital puis regroupement d'actions), finalisant ainsi la reconstitution des capitaux propres de cette filiale engagée sur 2009 à travers un ensemble d'abandons à caractère financier et commercial, en la dotant d'une trésorerie nette de 10 millions d'euros environ.

La mise en paiement des dividendes en espèces et en nature est intervenue en date du 27 janvier 2010, date de première cotation de l'action VideoFutur sur Alternext sous le symbole ALVOD (cf. le document d'information mis en ligne sur le site d'Alternext - www.alternext.fr - et de VideoFutur – www.videofutur.com). Cette opération a conduit à la perte de contrôle par Netgem de VideoFutur et de ses filiales, justifiant ainsi leur déconsolidation. Cette opération a été comptabilisée en conformité avec l'interprétation IFRIC 17.

La déconsolidation de VideoFutur (y compris de ses filiales : Glowria Luxembourg et le groupe Eve & Cie) à la date du 1er janvier 2010 a eu les impacts suivants :

Incidences sur la situation financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Ecarts d'acquisition	4 817
Immobilisations incorporelles	5 259
Immobilisations corporelles	385
Actifs financiers	523
Impôts différés actifs	155
Stocks	221
Clients et comptes rattachés	2 584
Autres créances et comptes de régularisation	1 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris souscription en numéraire à l'augmentation de capital de janvier 2010)	11 568
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	149
Total des actifs déconsolidés (1)	27 418

(en milliers d'euros)

Passifs financiers non courants	582
Avantages au personnel	55
Passifs financiers courants	49
Provisions - part courante	346
Fournisseurs et comptes rattachés	3 756
Autres passifs courants	2 548
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	149
Total des passifs déconsolidés (2)	7 485
Actif net déconsolidé (1)-(2)	19 933
A. Actif net cédé en janvier 2010	18 938
B. Prix de cession retenu en janvier 2010	24 372
C. Résultat de cession B-A	5 434

Compte tenu des incidences liées à cette sortie de périmètre, les données du compte de résultat au 31 décembre 2010 ne sont pas comparables à celles de l'exercice 2009. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les activités sorties du périmètre du Groupe avaient contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de K€ 14 955 et dégagé une perte opérationnelle de K€ (6 828).

Le prix de cession retenu en janvier 2010 est de 0,66 euros par action sur la base d'une valorisation établie à dire d'expert par le management de la société et telle qu'approuvée par l'AGE du 19 janvier 2010, soit un total de 24 372 K€ pour les 36.9 millions d'actions distribuées aux actionnaires de la société.

3.1.2 Entrée de périmètre

Depuis le 9 mars 2010, Netgem SA détient 100% du capital de la société « Netgem Australia Pte Ltd créée à Sydney pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par le contrat signé avec l'opérateur Telstra.

3.2. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation constitué des filiales consolidées par intégration globale, des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle et des entreprises consolidées par mise en équivalence, s'établit comme suit :

Nom de la Société	Adresse du siège social	N° de SIREN	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle	% intérêts
Netgem S.A.	27, rue d'Orléans – 92200 Neuilly sur Seine	408024578	France		Société mère	
Netgem Singapore	541 Orchard Road Liat Towers Singapore	200916430D	Singapour	IG	100%	100%
Netgem Australie	263 Clarence street - Sydney	142471243	Australie	IG	100%	100%
Netgem Iberia S.L (2)	Velazquez 78 – 28001 Madrid	B81925331	Espagne	IG	100%	100%
Netgem @TV Ltd (2)	25, Grosvenor Street – W1K4QN London	820 24 99	UK	IG	100%	100%
NMS S.A.	27, rue d'Orléans – 92200 Neuilly sur Seine	403004617	France	IG	100%	100%
Digitime SAS	27, rue d'Orléans – 92200 Neuilly sur Seine	493062319	France	IP	50%	50%
Mediatrix S.A. (3)	191, Blvd du Souverain – 1160 Bruxelles	0443619 305	Belgique	MEE	45%	45%
IP Vision Ltd	1, Ste Katharine way – E1W1TW London	583 88 58	UK	MEE	26,77%	26,77%

(1) IG: Intégration globale, IP: Intégration proportionnelle, MEE : Mise en Equivalence

(2) Filiales mises en sommeil

(3) Société belge disposant de filiales opérationnelles dans les pays suivants : France, Angleterre, Hollande, Luxembourg

NOTE 4 SECTEURS OPERATIONNELS

Suite à la déconsolidation de VideoFutur au 1^{er} janvier 2010 (cf. note 3), il ne reste qu'un seul pôle d'activité, à savoir le pôle *Technologies* qui regroupe les activités historiques de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions matérielles et logicielles à destination des opérateurs de télécommunications, fournisseurs d'accès à Internet et réseaux de distribution. En conséquence, les données du compte de résultat au 31 décembre 2010 sont comparables à celles du pôle *Technologies* au 31 décembre 2009 présentées ci-dessous.

<i>Données en milliers d'euros</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	134 900	132 505
Résultat opérationnel courant	30 758	37 401
Résultat opérationnel	36 191	37 401
Résultat net	22 604	28 506

Écarts d'acquisition	-	-
Autres actifs non courants	2 099	6 388
Actifs courants	72 297	85 247
Total Actif consolidé	74 396	91 635
Passifs non courants	425	76
Passifs courants	28 935	26 109
Total Passif consolidé	29 360	26 185
Investissements totaux	(1 024)	(505)

Au 31 décembre 2009, les activités du Groupe étaient décomposées en deux principaux pôles d'activité : le pôle *Technologies* et le pôle *Contenus et services* regroupant les activités d'analyse et de mesure de l'audience TV et les activités d'agrégation et de distribution de contenus de divertissement à domicile, en mode dématérialisé (Video à la demande) ou physique (DVD).

Exercice clos le 31 décembre 2009

<i>Données en milliers d'euros</i>	Technologies	Contenus et Services	Eliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	131 289	14 955	-	146 244
Chiffre d'affaires inter et intra secteur	1 216	-	(1 216)	-
Chiffre d'affaires total	132 505	14 955	(1 216)	146 244
Résultat opérationnel courant	37 401	(6 828)	-	30 573
Résultat opérationnel	37 401	(6 828)	-	30 573
Résultat net	28 506	(8 276)	-	20 230

Écarts d'acquisition	-	4 817	-	4 817
Autres actifs non courants	6 388	6 734	-	13 122
Actifs courants	85 247	6 741	-	91 988
Total Actif consolidé	91 635	18 292	-	109 927
Passifs non courants	76	729	-	805
Passifs courants	26 109	6 962	-	33 071
Total Passif consolidé	26 185	7 691	-	33 876
Investissements totaux	(505)	(3 842)	-	(4 347)

Les éliminations inter et intra secteur concernent principalement les refacturations réalisées par la Société à ses filiales françaises au titre de la mise à disposition du personnel marketing et de direction, de la vente de terminaux, de redevances locatives, de prestations administratives et comptables et enfin de divers frais refacturés tels des locations de véhicules, des abonnements. Ces transactions inter et intra secteur sont effectuées à des conditions proches de celles du marché.

COMPTE DE RESULTATS

NOTE 5 CHIFFRE D'AFFAIRES

	2010	2009
France	95 869	140 538
International	39 031	5 706
Total	134 900	146 244

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

NOTE 6 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif total du Groupe hors personnel mis à disposition et hors effectif des co-entreprises et entreprises associées s'élève à 63 contre 125 au 31 décembre 2009.

La baisse des effectifs est liée à la déconsolidation de VidéoFutur (81 personnes au 31 décembre 2009) alors que l'effectif des activités technologiques a été augmenté de près de 19 postes dont 5 sur la filiale australienne.

Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2010, les charges de personnel, y compris les provisions pour retraite (nettes des reprises) et paiement en actions, se sont élevées à K€ 9 222 contre K€ 12 663 sur la même période en 2009, réparties comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Rémunérations	5 122	8 464
Charges sociales	2 952	3 896
Provision pour retraite	4	(33)
Incidence des paiements en actions	1 144	336
Total	9 222	12 663

La diminution des charges de personnel résulte principalement de la sortie de périmètre de VidéoFutur atténuée par l'accroissement de l'effectif des activités technologiques et de l'incidence des paiements en actions.

NOTE 7 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

(en milliers d'euros)

	2010	2009
Dépenses de recherche et développement	(3 619)	(3 689)
Frais de développement capitalisés	353	370
Dépenses de recherche et développement financées par crédit d'impôt recherche	180	102
Amortissement des frais de développement immobilisés	(511)	(510)
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	(3 597)	(3 727)

Les frais de développement capitalisés correspondent aux dépenses engagées en vue de la production de matériels nouveaux ou substantiellement améliorés. Elles comprennent principalement les coûts des prototypes, des prestations externes facturées et des personnels affectés aux projets de développement.

NOTE 8 RESULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	167	226
Intérêts sur créances et autres produits	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(4)	(41)
Coût de l'endettement financier net	163	185
Gains (pertes) nets de change	(624)	315
Dépréciation des titres AFS	(473)	(50)
Autres charges et produits financiers	(33)	(1)
Autres produits et charges financières	(1 130)	264
Résultat financier	(967)	449

La baisse des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sur l'exercice écoulé traduit principalement la dégradation des rendements des sicav de trésorerie.

Dans un contexte de forte volatilité des devises, la perte nette de change de K€ 624 enregistrée sur la période traduit les incidences de change liées notamment à l'évolution de la parité euro/ dollar américain et dollar australien/ dollar américain et intègre l'effet des couvertures de change mises en place sur la période.

Les charges relatives à la dépréciation des titres AFS concernent principalement les titres VideoFutur détenus en portefeuille qui sont évalués au cours de bourse.

NOTE 9 IMPOTS SUR LES RESULTATS

9.1 Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

La charge d'impôts sur les bénéfices se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
(Charge) Produit d'impôt courant.	(7 118)	(2 475)
(Charge) Produit d'impôts différés.	(4 923)	(7 210)
Total	(12 041)	(9 685)

En 2010, la charge d'impôt courant se répartit principalement entre Netgem SA pour K€ 6 663 et Netgem Singapore pour K€ 433. Netgem SA ne bénéficie plus de report déficitaire, le solde de ses déficits fiscaux historiques ayant été consommé au cours de l'exercice 2009.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré sur la période une charge d'impôt différé de K€ 4 923 se répartissant en K€ 4 400 liés à la reprise de l'intégralité de l'impôt différé actif inscrit dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2009 afin de tenir compte des différences de prix de revient des titres VideoFutur entre les comptes sociaux et consolidés, et en K€ 523 de charge d'impôt sur retraitements de consolidation.

9.2 Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur dans chaque pays respectif et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultat avant impôt	35 225	31 022
Taux d'impôt en vigueur	34.43%	33.33%
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(12 128)	(10 340)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs non activés utilisés	-	-
Déficits de la période non activés.....	(49)	(3 148)
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	-	-
Activation des différences de prix de revient des titres VFEG.....	-	4 400
Différentiel de taux.....	478	-
Impôt sur la charge calculée au titre d'IFRS 2.....	(394)	(112)
Autres différences	52	(485)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	(12 041)	(9 685)

Au 31 décembre 2010, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourront être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Netgem Media Services S.A.	13 411	13 356
Video Futur entertainment Group S.A.....	-	21 902
Netgem UK	1 959	1 958
Autres filiales.....	337	289
Total	15 707	37 505

Toutefois, dans la mesure où les sociétés concernées sont sans activité depuis plusieurs exercices, la probabilité de pouvoir utiliser ces déficits est faible.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

NOTE 10 ECARTS D'ACQUISITION – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur nette en début d'exercice	4 817	4 817
Mouvement de périmètre (Cf note 3)	(4 817)	-
Cession	-	-
Affectation	-	-
Reclassement	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	-	4 817

Suite à la sortie de périmètre de la filiale VideoFutur, aucun écart d'acquisition ne subsiste à l'actif de l'état de la situation financière au 31 décembre 2010.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de développement	Relations clients	Catalogue DVD et VOD	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1^{er} janvier 2009	3 227	2 755	4 402	2 198	12 582
Acquisitions	264	226	83	3 266	3 839
Sorties	-	(34)	(24)	(1 157)	(1 215)
Reclassements (1)	224	(217)	-	1 486	1 493
Au 31 décembre 2009	3 715	2 730	4 461	5 793	16 699
Acquisitions	3	353			356
Sorties		(199)			(199)
Sortie de périmètre VideoFutur	(3 208)	(1 058)	(3 686)	(5 793)	(13 745)
Reclassements (1)					
Au 31 décembre 2010	510	1 826	775	-	3 111
(en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de développement	Relations clients	Catalogue DVD et VOD	Total
AMORTISSEMENTS					
Au 1^{er} janvier 2008	(1 949)	(637)	(1 127)	(1 342)	(5 055)
Dotations	(503)	(624)	(973)	(3 121)	(5 221)
Sorties	-	-	-	1 103	1 103
Variations de périmètre					
Reclassements (1)	-	(7)	-	(1 486)	(1 493)
Au 31 décembre 2009	(2 452)	(1 268)	(2 100)	(4 846)	(10 666)
Dotations	(5)	(429)			(434)
Sorties		19			19
Sortie de périmètre VideoFutur	1949	367	1 325	4 846	8 487
Reclassements (1)					
Au 31 décembre 2010	508	1 311	775	-	(2 594)
VALEUR NETTE					
Au 1^{er} janvier 2010	1 263	1 462	2 361	947	6 033
Au 31 décembre 2010	2	515	-	-	517

(1) Les reclassements correspondent soit à des reclassements effectués en social de ligne à ligne d'immobilisations incorporelles soit à une reconstitution de valeurs nettes entre la valeur brute et les amortissements

Les acquisitions de la période correspondent principalement à des frais de développement capitalisés par le Groupe dans le cadre de la conception de nouveaux modèles de terminaux et de nouvelles applications logicielles (K€ 353).

NOTE 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2009	1 723	2 003	3 726
Acquisitions	336	170	506
Sorties	(77)	(558)	(635)
Reclassements (1)	166	1 002	1 168
Au 31 décembre 2009	2 148	2 617	4 765
Acquisitions	510	158	668
Sorties	-	(3)	(3)
Sortie de périmètre VideoFutur	(113)	(1 542)	(1 655)
Reclassements (1)	-	-	-
Au 31 décembre 2010	2 545	1 230	3 775
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2009	(1 206)	(1 194)	(2 400)
Dotations	(222)	(279)	(501)
Sorties	38	410	448
Reclassements (1)	(71)	(1 032)	(1 103)
Au 31 décembre 2009	(1 461)	(2 095)	(3 556)
Dotations	(257)	(85)	(342)
Sorties	-	3	3
Sortie de périmètre VideoFutur	86	1 184	1 270
Reclassements (1)	-	-	-
Au 31 décembre 2010	1 632	993	2 625
VALEUR NETTE			
Au 1^{er} janvier 2010	687	522	1 209
Au 31 décembre 2010	913	237	1 150

(1) Les reclassements correspondent soit à des reclassements effectués en social de ligne à ligne d'immobilisations corporelles soit à une reconstitution de valeurs nettes entre la valeur brute et les amortissements

Les principales acquisitions de la période correspondent aux achats de matériels et outillages utilisés pour la fabrication et le développement des terminaux de la Société (K€ 510). Elles intègrent par ailleurs les investissements réalisés en matière d'installations et agencements et de matériels de bureau et informatiques pour K€ 158.

NOTE 13 MISES EN EQUIVALENCE

Au 31 décembre 2010, la valeur de cet actif regroupe les participations du Groupe au sein d'IP Vision Ltd, société anglaise mise en équivalence depuis son changement de contrôle intervenu en avril 2008, et de Mediaxim, société belge mise en équivalence depuis octobre 2008 (spécialisée dans l'analyse et la mesure d'audience TV et localisée en France, Angleterre, Hollande et au Benelux). La valeur de ces actifs s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	IP Vision	Mediaxim	Total
Pourcentage de contrôle	26,8%	45,0%	-
Valeur comptable de l'actif net détenu	-	99	99
Quote-part de résultat	(316)	(264)	(580)
Contribution aux capitaux propres consolidés	(718)	(1 969)	(2 687)
Chiffre d'affaires	1 537	6 429	7 966
Résultat (1)	(2 383)	(513)	(2 896)

(1) Il s'agit du cumul de résultats sociaux non directement rapprochable de la quote-part de résultat qui prend en compte des retraitements de consolidation.

IP Vision Ltd est une société anglaise en développement, dont le modèle d'opérateur de services orienté vers l'acquisition d'un parc d'abonnés est capitalistique et qui a enregistré de nouvelles pertes sur l'exercice 2010. En 2010, les besoins de financement d'IP Vision ont été principalement couverts par son actionnaire majoritaire. Dans ce contexte et compte tenu des pertes enregistrées en 2010, le Groupe a augmenté la provision pour risque de K€ 316 pour l'établir à K€ 615 conservant ainsi à zéro la valeur de cet actif au 31 décembre 2010.

Mediaxim a continué à enregistrer des pertes en 2010 dans un contexte d'activité difficile. Aussi, le Groupe a augmenté la provision pour risque de K€ 264 pour l'établir à K€ 346 ramenant ainsi à K€ 99 la valeur de l'actif détenu par le Groupe. Les écarts d'acquisition résiduels ont été dépréciés en totalité au 31 décembre 2009 pour un montant de K€ 581.

NOTE 14 IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Au 31 décembre 2010, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé. Le montant de K€ 4 400 qui avait été activé en 2009, afin de tenir compte des différences de prix de revient des titres VideoFutur entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, a été repris en 2010 suite à la sortie des titres VidéoFutur réalisée au 27 janvier 2010.

NOTE 15 STOCKS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur brute	6 177	2 693
Provisions cumulées	(230)	(298)
Valeur nette	5 947	2 395
(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Composants électroniques	4 537	2 174
Produits finis	1 410	-
DVD	-	92
Accessoires (claviers, consommables...etc).....	-	129
Total valeur nette	5 947	2 395

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2010 s'établit à K€ 5 947 contre K€ 2 395 au 31 décembre 2009. Elle correspond principalement à la valeur nette des composants électroniques utilisés dans le cadre de la production et de la rénovation des terminaux vendus par la Société (K€ 4 537). La Direction estime que l'écoulement de ces stocks interviendra au cours des douze prochains mois.

Le stock de produits finis correspond à des biens livrés principalement en janvier 2011.

L'absence de stocks de DVD et accessoires est liée à la sortie de périmètre de VidéoFutur.

NOTE 16 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeur brute	22 715	37 602
Provisions cumulées	(579)	(832)
Valeur nette	22 136	36 770
Créances nettes à moins d'un an	22 136	36 770

La baisse des créances clients en valeur brute est liée à la déconsolidation de VideoFutur (impact net de K€ 2 584) et à la réduction du délai moyen de paiement des principaux clients qui passe de 80 à 44 jours conjuguée à une légère diminution de l'activité du dernier trimestre de l'exercice par rapport à celle de l'exercice précédent.

NOTE 17 AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Etat – impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche.	-	-
Créances fiscales et sociales	305	961
Charges constatées d'avance.	621	987
Autres actifs à court terme.....	436	1 617
Total des autres créances et comptes de régularisation.....	1 362	3 565
Autres actifs à court terme à moins d'un an	1 362	3 565

Le poste « *Autres actifs à court terme* » comprend principalement des avoirs à recevoir de la part des fournisseurs et le solde résiduel des actions VideoFutur détenues en portefeuille (K€ 224).

NOTE 18 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Disponibilités	12 357	7 714
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	30 495	41 544
Total des disponibilités.....	42 852	49 258

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros, livres sterling, dollars américains et dollars australiens. Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de SICAV de trésorerie comptabilisées à leur juste valeur.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières et les intérêts reçus sur les certificats de dépôts terme constatés au cours de l'exercice écoulé s'élèvent à K€ 167.

NOTE 19 CAPITAUX PROPRES ET INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

19.1. Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à K€ 7 469 et est libéré intégralement. Il est composé de 37 343 695 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé à l'émission de 312 000 actions nouvelles émises suite à l'exercice de 112 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« bons ») et de 200 000 options de souscription d'actions. La valeur d'exercice de ces bons et options de souscription s'est élevée à K€ 391 dont K€ 63 affectée à l'augmentation de capital et K€ 328 à la prime d'émission.

Au 31 décembre 2010, 37,5% du capital social est détenu par les dirigeants fondateurs de la Société et leur famille. Les actions restantes sont principalement détenues par les salariés et administrateurs de la Société (1,9%) et le solde sous la forme de titres au porteur.

19.2. Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif d'améliorer la notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios sur capital sains de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider du paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés inchangés en 2010 par rapport à 2009.

L'exercice 2010 a été marqué par la distribution de deux dividendes exceptionnels approuvés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Netgem réunie le 19 janvier 2010, et par la distribution en juin 2010 d'un dividende en espèces de € 0,11 par action (soit une enveloppe globale de € 4,1 millions) dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les deux dividendes exceptionnels distribués en janvier 2010 présentent les caractéristiques suivantes :

- le premier a porté sur la distribution aux actionnaires de Netgem de la totalité des actions VideoFutur détenus par Netgem SA, dont il a résulté la séparation des activités technologiques *business-to-business* d'IPTV du Groupe des activités *business-to-consumer* d'édition et de distribution d'œuvres audiovisuelles regroupées dans VideoFutur. Cette opération, qui a été suivie de la cotation de VideoFutur sur NYSE Alternext, a eu pour principal objectif de séparer deux activités présentant un profil et une maturité de développement différents, ainsi qu'un environnement concurrentiel spécifique en simplifiant leur positionnement auprès de leurs clients et actionnaires,
- le second a consisté dans la distribution d'un dividende en espèces de € 0,70 par action (soit une enveloppe globale de € 26,3 millions environ) afin de remercier les actionnaires de Netgem d'avoir accompagné la Société dans son développement et compte tenu des perspectives favorables de l'activité.

A ce jour, en l'absence d'endettement financier significatif et compte tenu du renforcement sensible de la trésorerie et des capitaux propres du Groupe au cours des trois derniers exercices, le suivi de ratios d'endettement par rapport aux capitaux propres n'a pas été jugé pertinent.

19.3. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Une synthèse des opérations d'émission de bons est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action €
Solde au 31 décembre 2008	771 167	2,42
Attribuées	-	-
Exercées	(296 334)	1,30
Annulées	(124 500)	2,88
Solde au 31 décembre 2009	350 333	3,21
Attribuées	-	-
Exercées	(112 000)	1,52
Annulées	(33 333)	4,00
Solde au 31 décembre 2010	205 000	4,00

Au 31 décembre 2010, 205 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons à un prix de € 4 par action. Par ailleurs, les détenteurs de ces valeurs mobilières bénéficieront au titre de la protection de leurs droits du versement des dividendes décidés aux Assemblées générales de janvier et juin 2010 lors de la souscription (1 action VideoFutur et € 0,81 de dividendes obtenus par action Netgem souscrite).

Au risque de devenir caduques, ces souscriptions devront intervenir au plus tard le 5 mars 2012.

Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre des émissions de bons de souscription d'actions.

19.4 Options de souscription et/ ou d'achat d'actions

En juin 2010, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription et/ou achat d'actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux des filiales de la Société dans la limite de 250 000 actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2013 (12^{ème} résolution¹). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'Administration, au jour où les options seront consenties. Il sera au moins égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'allocation dans le cas de la souscription d'actions nouvelles ou au moins égal à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation. Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée.

En avril 2003, les actionnaires ont autorisé une émission de 500 000 options de souscription et d'achat d'actions, réservée aux salariés des filiales de la Société, pour une durée de 38 mois arrivant à échéance en juin 2006. 200 000 options de souscription d'actions ont été attribuées en janvier 2006 dans le cadre de ce plan à un prix d'exercice de € 1,10 par option. Au cours de l'exercice écoulé, toutes les options attribuées ont été exercées.

19.5 Programme d'actions gratuites

19.5.1 Programmes d'actions gratuites mis en œuvre au cours de l'exercice 2010

En janvier 2010, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 19 janvier 2010 et à concurrence de 500 000 actions. Cette autorisation annule et remplace celle approuvée par les actionnaires en mai 2008 pour les actions gratuites qui n'auraient pas été encore attribuées. Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation ont été fixées à deux ans chacune pour les bénéficiaires résidents fiscaux français et en ce qui concerne les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers seule une période d'acquisition minimale a été fixée à quatre ans.

En juin 2010, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 2 juin 2010 et à concurrence de 250 000 actions (11^{ème} résolution¹). Cette autorisation annule et remplace celle approuvée par les actionnaires en janvier 2010. Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation ont été fixées à deux ans chacune pour les bénéficiaires résidents fiscaux français et en ce qui concerne les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers seule une période d'acquisition minimale a été fixée à quatre ans.

Au cours de l'exercice 2010, le management de la Société a bénéficié des attributions suivantes:

- 491 000 actions gratuites dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 19 janvier 2010. Ces actions seront définitivement acquises le 22 janvier 2012 ;
- 40 000 actions gratuites dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 2 juin 2010. Ces actions seront définitivement acquises le 8 octobre 2012.

19.5.2 Programme d'actions gratuites antérieur à l'exercice 2010

Au 31 décembre 2010, 220 000 actions gratuites attribuées au management de la Société dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 29 mai 2008 seront définitivement acquises le 11 mars 2011 et devront être conservées pendant une durée minimale de deux ans.

19.6 Programme de rachat d'actions

¹ Le nombre d'actions de la société qui pourraient être attribuées dans le cadre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale de juin 2010 ne pourra dépasser 250.000 actions.

Au 31 décembre 2010, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 99 291 actions propres valorisées à K€ 313 et à K€ 164 en espèces. Au cours de l'exercice écoulé, les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 21.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, la société détenait 164.000 actions en trésorerie, achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions et destinées à l'attribution d'actions gratuites.

Le 2 juin 2010, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2009.

19.7 Avantages remis au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Sur l'année écoulée, la valeur des bons et actions gratuites, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des bons et actions gratuites reçues, et imputée en charges de personnel s'est élevée à K€ 1 144. L'incidence nette de cette écriture dont la contrepartie est imputée en capitaux propres (ligne Prime d'émission) à hauteur de K€ 953 s'élève à K€ 191.

Les principales hypothèses du modèle d'évaluation ont été les suivantes :

Date d'ouverture des plans	12 juin 2006		29 mai 2008	19 janvier 2010	2 juin 2010	Total
Date d'attribution des bons/ actions gratuites	5 mars 2007	8 avril 2008	10 mars 2009	21 janvier 2010	07 octobre 2010	
Quantités attribuées	315 000	143 319	320 000	491 000	40 000	
Prix d'exercice par action (en euros)	4,0	-	-	-	-	
Volatilité	60%	-	-	-	-	
Maturité jusqu'à l'échéance	5 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
Rotation cumulée à la date d'attribution	5% (Dirigeant)	33% et 5% (Dirigeant)	31% (Dirigeant)	0% (Dirigeants)	0% (Dirigeant)	
Juste valeur des bons/ actions (en euros)	2,01	2,24	1,68	4,42	3,22	
Coût exercice 2010 (en K€)	16	12	105	995	16	1 144
Coût exercice 2009 (en K€)	114	73	149	-	-	336

NOTE 20 PROVISIONS POUR RETRAITE

Ces provisions concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Sur l'exercice écoulé, le Groupe a constaté en résultat une dotation de K€ 4 relative aux engagements de retraite qui s'élèvent à K€ 75 au 31 décembre 2010 contre K€ 126 au 31 décembre 2009 qui comprenait K€ 55 au titre du personnel VideoFutur.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.17.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes ont été identiques sur 2009 et 2010 et sont décrites ci-après :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 4% correspondant au taux des OAT à 10 ans constaté en fin d'année,
- il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite,
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années,

- départ à l'initiative du salarié ;

NOTE 21 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sortie de périmètre VideoFutur	31/12/2010
Provisions à caractère social	141	-	-	-	(141)	-
Provisions pour restructuration	42	-	-	-	(42)	-
Autres provisions	174	-	(11)	-	(163)	-
Total provisions	357	-	(11)	-	(346)	-
Dont part à plus d'un an	201			-	(201)	-
Dont part à moins d'un an	156		(11)	-	(145)	-

Le 27 juillet 2010, le Groupe a reçu d'un ancien sous-traitant une assignation à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Paris, au titre d'un litige né dans le cadre de l'arrêt progressif des relations commerciales entre les deux groupes. A ce stade, le management du Groupe considère que les motifs invoqués ne sont pas recevables et de ce fait aucune provision pour risques n'a été constatée au 31 décembre 2010.

NOTE 22 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs.....	11 973	16 668
Fournisseurs – factures non parvenues.....	6 847	6 580
Total des Fournisseurs	18 820	23 248

La diminution des dettes fournisseurs est d'une part liée à la sortie de périmètre de VideoFutur (impact de K€ 3 756) et, d'autre part, liée au léger retrait de l'activité réalisée au quatrième trimestre 2010 par rapport au quatrième trimestre 2009, conjuguée à une gestion rigoureuse des échéances de paiement vis-à-vis des principaux fournisseurs de la Société et du Groupe.

Le poste factures non parvenues est principalement constitué de licences à devoir à un ensemble d'ayants droits technologiques.

NOTE 23 AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fiscales et sociales	4 651	5 632
Produits constatés d'avance.....	274	889
Clients – avoirs à établir	145	170
Impôt sur les sociétés	4 500	2 372
Autres dettes	545	354
Total.....	10 115	9 417

Les produits constatés d'avance reconnus à hauteur de K€ 274 correspondent principalement à des licences logicielles et à des développements spécifiques non terminés. Au 31 décembre 2009, ce poste comprenait également des prestations de services VoD facturées d'avance.

Le poste « impôt sur les sociétés » s'établit à K€ 4 500 au 31 décembre 2010 contre K€ 2 372 au 31 décembre 2009 suite à la comptabilisation par la société mère et ses filiales d'une dette d'impôt courant qui n'a pas bénéficié de l'imputation de reports déficitaires, ceux-ci ayant été soldés en 2009 (Cf note 9).

NOTE 24 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent la ventilation par nature et par catégorie des actifs et passifs financiers du Groupe aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable 31/12/2010	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	333			333		
Clients et comptes rattachés	22 136		22 136			
Equivalents de trésorerie	30 495	30 495				
Trésorerie	12 357	12 357				
Autres actifs financiers courants	1 362	224	1 138			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	66 683	43 076	23 274	333	-	-
<i>dont valeur brute</i>	<i>67 871</i>	<i>43 589</i>	<i>23 853</i>	<i>429</i>		
<i>dont depreciation</i>	<i>(1 188)</i>	<i>(513)</i>	<i>(579)</i>	<i>(96)</i>		
Passifs financiers non courants:	0			0		
Emprunts et dettes financiers, part > 1 an	-			-		
Avances d'actionnaires, part > 1 an	-			-		
Autres passifs financiers non courants	-			-		
Passifs financiers courants:	28 935				28 935	
Emprunts et dettes financiers, part < 1 an	0				0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 820				18 820	
Autres passifs financiers courants	10 115				10 115	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	28 935			0	28 935	

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés par les entités du Groupe pour K€ 169 et des disponibilités liées au contrat de liquidité.

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable 31/12/2009	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	972			972		
Clients et comptes rattachés	36 770		36 770			
Equivalents de trésorerie	41 544	41 544				
Trésorerie	7 714	7 714				
Autres actifs financiers courants	3 565		3 565			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	90 565	49 258	40 335	972	-	-
<i>dont valeur brute</i>	<i>92 212</i>	<i>49 258</i>	<i>41 167</i>	<i>1 787</i>		
<i>dont depreciation</i>	<i>(1 647)</i>	-	<i>(832)</i>	<i>(815)</i>		
Passifs financiers non courants:	679			679		
Emprunts et dettes financiers, part > 1 an	582			582		
Avances d'actionnaires, part > 1 an	97			97		
Autres passifs financiers non courants	-			-		
Passifs financiers courants:	32 714				32 714	
Emprunts et dettes financiers, part < 1 an	49				49	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 248				23 248	
Autres passifs financiers courants	9 417				9 417	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	33 393			679	32 714	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 25 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

25.1 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2010 le Groupe n'avait pas contracté d'achats à terme.

25.2 Informations sur les risques financiers

De par leur nature, les instruments financiers détenus par le Groupe sont exposés aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité,
- Risques de marché (change, taux, actions),
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par les instruments financiers. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique du Groupe.

25.2.1 Risques de liquidité

Le Groupe considère que le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant, de l'absence d'endettement financier significatif et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

25.2.2 Risques de marché

25.2.2.1 Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, le Groupe se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

Au 31 décembre 2010, la position nette de change par devise est la suivante:

	GBP	USD	AUD	SGD
Actifs	847	628	840	80
Passifs	(30)	(8 116)	(87)	(58)
Hors état de la situation financière	-	-		
Position nette en devises avant gestion	817	(7 488)	753	22
Couverture	-	-	-	-
Position nette en devises après gestion	817	(7 488)	753	22
Position nette en euros après gestion	949	(5 604)	573	17
Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise	(9)	(56)	(6)	-

Le Groupe a mis en place depuis le mois de juillet 2006 une politique de couverture des risques de change dans le cadre de laquelle toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu à la mise en place d'une couverture spécifique. A ce jour, ces opérations de couverture ne concernent que les achats en dollars américains réalisés par le Groupe pour les besoins de son activité terminaux. Pour ce faire, la société utilise des achats à terme et au comptant et n'a pas recours à d'autres produits dérivés.

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque. La Société négocie les conditions de couverture de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois

pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables. Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe. En développant son chiffre d'affaires en dollar, comme dans le cadre du contrat Telstra, le groupe protège naturellement le reste de son activité en euros contre les fluctuations de la parité euro / dollar qui impactent son coût d'approvisionnement.

25.2.2.2 Risques de taux

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt ne concerne donc que les liquidités investies notamment en Bons à moyen terme négociables et SICAV monétaires elles-mêmes principalement investies sur le marché monétaire portant des taux variables.

Au 31 décembre 2010, la position nette des actifs et passifs financiers à taux variable s'établit donc à K€ 30 495. L'incidence d'une variation de taux de +/- 1 point appliqué à la totalité de la ressource nette à taux variable et sur une année entière serait de +/- K€ 305 en l'absence de couverture de taux. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne disposait d'aucune position couverte.

25.2.2.3 Risques sur actions

La Société pourrait connaître une exposition au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en propre et du solde résiduel d'actions VideoFutur détenues. Ce risque est toutefois non significatif dans la mesure où le Groupe ne détenait au 31 décembre 2010 que 263 640 actions propres représentant près de 0,7 % du capital social et 857 435 actions VideoFutur pour une juste valeur de K€ 224 au 31/12/2010.

25.2.3 Risques de crédit, de concentration client et risque pays

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. Le Groupe commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée sur l'Europe et l'Australie. Le Groupe évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction. La Société demande généralement des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit ou pays ou recourt à l'assurance crédit.

La clientèle du Groupe est constituée de signatures de premier rang dont certains sont reconnus internationalement. Les principales références du Groupe sont ainsi les suivantes : Groupe SFR, Telstra, Elisa et Slovénie Telecom.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 auprès des cinq et des dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2010	2009
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	96,1%	91,3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	99,8%	92,2%

En 2010, deux clients contribuaient chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires total du Groupe dont un (SFR) représentait environ 70% du chiffre d'affaires, illustrant un risque de concentration client important.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans deux grandes banques françaises.

Enfin, la Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de deux sous-traitants industriels, localisés en Asie et en Europe de l'Est, lui permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications.

Malgré les précautions prises par le groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur pourrait impacter négativement les résultats et la situation financière du groupe.

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc).

Les engagements hors état de la situation financière et passifs éventuels sont listés ci-après.

26.1 Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Avals, cautions et garanties donnés	113	776
Engagements de location donnés (1)	944	2 885
Engagements de crédit bail	-	-
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	-	25
Total	1 057	3 686

- Concerne les engagements de location de la Société envers le bailleur des locaux de Neuilly sur Seine (bail en cours pour une durée de trois, six ou neuf années à compter du 1^{er} avril 2006 et qui a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2009). Au 31 décembre 2009, ces engagements étaient complétés des engagements envers les bailleurs des locaux loués par la société VideoFutur.

26.3 Engagements fermes SFR

En juin 2009, la Société mère et son principal client, SFR, ont signé un accord de licence et de transfert de compétences portant sur le middleware (système d'exploitation des terminaux IPTV) développé par Netgem SA. Selon les termes de cet accord, la Société dispose d'engagements fermes de la part de SFR sur le niveau d'activité minimum (ventes de terminaux) pour 2011.

26.4 Pacte d'actionnaires conclu entre Netgem et TrustCapital Partners

Dans le cadre des opérations de réorganisation des activités de Mediatrix intervenues au cours de l'exercice 2008, Netgem Media Services et Trust Capital Partners ont conclu un accord aux termes duquel les parties ont convenu notamment de modifier leurs relations au sein des organes d'administration de Mediatrix SA (Belgique) et de TV Times Netherlands BV (Hollande) et se sont engagés à financer les projets de développement de Mediatrix SA. Au 31 décembre 2010, les apports réalisés par Netgem Media Service en faveur de Mediatrix SA représentaient K€ 445 sous la forme d'une avance en compte courant d'actionnaire (principal et intérêts courus). Il n'est pas prévu d'apport complémentaire de la part de NMS.

26.5 Engagements financiers reçus

Néant.

26.6 Droit individuel à la formation

Au cours de l'exercice 2010, 688 heures ont été acquises et 65 heures consommées au titre du droit individuel à la formation. Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 1 674 au 31 décembre 2010.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

NOTE 27 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux n'ont pas fait l'objet de changement notable au cours de l'exercice 2010.

Le 2 juin 2010, les actionnaires ont autorisé le versement de jetons de présence aux administrateurs de Netgem SA pour l'exercice en cours à un montant global de K€ 90. Le montant versé et provisionné au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, y compris charges sociales, s'établit à K€ 79.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société s'est élevé à K€ 3 146 en 2010 contre K€ 2 800 en 2009. Ces montants incluent la rémunération allouée au titre des paiements en actions pour K€ 1 138 en 2010 et K€ 311 en 2009. Sur l'exercice 2009, ce montant incluait à hauteur de K€ 624 la rémunération allouée aux membres des organes de direction de VideoFutur.

Le Groupe n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

NOTE 28 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

28.1 Filiales

Les transactions et soldes entre Netgem SA et ses filiales consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

28.2 Sociétés mises en équivalence

Les éléments d'information relatifs à la participation du Groupe dans les sociétés mises en équivalence sont explicitées en note 13.

28.3 Relations avec d'autres parties liées

Netgem SA réalise des prestations de service auprès de l'un de ses actionnaires, la société J2H, détentrice au 31 décembre 2010 de 24,2% du capital et administrateur de la Société, et avec la société VideoFutur qui a pour actionnaire la société J2H.

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution des conventions conclues avec la société VideoFutur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients	440	-
Autres Créances	-	-
Actif	440	-
Dettes fournisseurs	-	-
Autres dettes	-	-
Passif	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres achats et charges externes	-	-
Charges de personnel	-	-
Charges	-	-
Chiffre d'affaires	356	-
Produits financiers	3	-
Produits	359	-

NOTE 29 ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

NOTE 30 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

30.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par Henri-Pierre Navas, titulaire,
- Cabinet Auditex SA, suppléant,
- Cabinet ACEFI CL, représenté par Jean Luc Laudignon, titulaire,
- AEG Finances, suppléant

30.2 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale:

<i>(en euros)</i>	ERNST & YOUNG AUDIT		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	126 738	90 641	54 000	37 700	180 738	128 341
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Missions accessoires						
- Emetteur	105 866	-	-	-	105 866	-
- Filiales intégrées globalement	9 536	-	-	-	9 536	-
Sous-total	242 140	90 641	54 000	37 700	296 140	128 341
Autres prestations (conseils de nature fiscale, juridique et sociale)	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	242 140	90 641	54 000	37 700	296 140	128 341

3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NETGEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans la note 3.1.1 de l'annexe, la déconsolidation de VideoFutur et de ses filiales a été réalisée en conformité avec l'interprétation IFRIC 17. Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la conformité avec le référentiel IFRS du traitement comptable retenu et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL
Jean Luc LAUDIGNON

ERNST & YOUNG AUDIT
Henri Pierre Navas

Chapitre 4 Comptes annuels 2010

4.1 COMPTE DE RESULTAT DE NETGEM SA

COMPTES DE RESULTATS SOCIAUX (Normes françaises, montants en milliers d'euros)

	Notes	Exercices clos le 31 décembre	
		2010	2009
		Total	Total
Ventes de marchandises	4	76 145	121 345
Coût d'achat des marchandises vendues.....		(67 269)	(79 924)
Reprise sur provision sur coût d'achat des marchandises vendues...		-	-
Marge commerciale.....		8 876	41 421
Production vendue de services	4	39 935	11 177
Production immobilisée	6	353	229
Autres achats et charges externes		(9 603)	(6 007)
Valeur Ajoutée		39 561	46 820
Impôts, taxes et versements assimilés		(957)	(1 131)
Charges de personnel	5	(8 681)	(6 236)
Excédent Brut d'Exploitation.....		29 923	39 453
Reprises sur provisions & transferts de charges		1 292	295
Autres produits		289	515
Dotations aux amortissements & aux provisions		(2 835)	(1 225)
Autres charges		(1 249)	(362)
RESULTAT D'EXPLOITATION.....		27 420	38 676
RESULTAT FINANCIER	7	6 918	(18 216)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS.....		34 338	20 460
RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	8	(7 490)	(1 500)
Impôts sur les bénéfices	9	(5 727)	(2 372)
RESULTAT NET		21 121	16 588

4.2 BILAN DE NETGEM SA

BILANS

(Normes françaises, montants en milliers d'euros)

Actif	Notes	Brut	Amortissements	Net	Net
		31.12.10	et dépréciations	31.12.10	31.12.09
Immobilisations incorporelles	10	3 677	(2 779)	898	1 077
Immobilisations corporelles	11	3 650	(2 512)	1 138	823
Immobilisations financières	12	7 495	(5 537)	1 958	16 615
Total de l'actif immobilisé.....		14 822	(10 828)	3 994	18 515
Stocks et en-cours	13	5 639	(231)	5 408	2 175
Créances clients et comptes rattachés	14	25 870	(773)	25 097	34 623
Autres créances	15	820	-	820	753
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	16	43 249	(513)	42 736	47 917
Charges constatées d'avance	24	572	-	572	837
Total de l'actif circulant		76 150	(1 517)	74 633	86 305
Ecarts de conversion actif	12	714	-	714	508
Total de l'actif.....		91 686	(12 345)	79 341	105 328
Passif					
Net					
31.12.10					
Net					
31.12.09					
Capitaux propres :					
Capital social.....				7 469	7 406
Primes d'émission				655	20 751
Réserve légale et autres réserves				15 433	33 635
Report à nouveau				462	56
Résultat de l'exercice				21 121	16 588
Total des capitaux propres.....	17			45 140	78 436
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges	18			1 937	778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19			17 822	19 305
Dettes fiscales et sociales	20			6 960	6 130
Produits constatés d'avance				245	449
Autres dettes	21			7 221	230
Total du passif circulant				34 185	26 892
Ecarts de conversion passif				16	-
Total du passif				79 341	105 328

4.3 TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE DE NETGEM SA

(Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)

	Capital		Primes d'émission	Réserve légitime	Autres Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						
Au 31 décembre 2008	36 735 361	7 347	20 424	601	-	15 443	21 286	65 101
Augmentation de capital liée aux exercices de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises.....	296 334	59	327	-	-	-	-	386
Affectation du résultat de l'exercice précédent.....	-	-	-	134	32 900	(15 387)	(21 286)	(3 639)
Résultat net	-	-	-	-	-	-	16 588	16 588
Au 31 décembre 2009	37 031 695	7 406	20 751	735	32 900	56	16 588	78 436
Augmentation de capital liée aux exercices de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises	312 000	63	328	-	-	-	-	391
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	5	(18 207)	406	(16 588)	(34 384)
Dividendes versés.....	-	-	(20 424)	-	-	-	-	(20 424)
Résultat net	-	-	-	-	-	-	21 121	21 121
Au 31 décembre 2010	37 343 695	7 469	655	740	14 693	462	21 121	45 140

4.4 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GENERALITES

Note 1	Principes et méthodes comptables
Note 2	Faits marquants de la période
Note 3	Informations par secteur d'activité et secteur géographique

COMPTE DE RESULTATS

Note 4	Chiffre d'affaires
Note 5	Effectifs et charges de personnel
Note 6	Frais de recherche et développement
Note 7	Résultat financier
Note 8	Résultat exceptionnel
Note 9	Impôts

BILAN ACTIF

Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Immobilisations financières
Note 13	Stocks et en-cours
Note 14	Clients et comptes rattachés
Note 15	Autres créances
Note 16	Disponibilités et valeurs mobilières de placement

BILAN PASSIF

Note 17	Capitaux propres
Note 18	Provisions
Note 19	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés
Note 20	Dettes fiscales et sociales
Note 21	Autres dettes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 22	Engagements hors bilan
Note 23	Soldes et transactions avec les entreprises liées
Note 24	Charges constatées d'avance
Note 25	Evénement postérieur à la clôture
Note 26	Filiales et participations

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Netgem S.A. (« la Société » ou « Netgem ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext (compartiment C).

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions technologiques innovantes (matérielles et logicielles) pour la télévision par internet (IPTV) destinées aux opérateurs de télécommunications.

Basée à Neuilly sur Seine, Netgem compte 57 collaborateurs au 31 décembre 2010 et a généré un chiffre d'affaires de 116 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Opérations en devises

1.2.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont intégralement provisionnés à la clôture.

1.2. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Lors de concession de licence à ses filiales, le revenu est reconnu au fur et à mesure de l'utilisation du droit concédé, lors de la livraison des produits au client final, quand il n'existe plus d'obligation significative de la part du licencié.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commerciale de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support 1er ou 2ème niveau (« help line » technique et commerciale) de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois intégralement couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

Le chiffre d'affaires de la Société est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions matérielles et logicielles. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société. Les logiciels d'accès au réseau Internet intégrés aux solutions ont été considérés comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support 1^{er} ou 2^{ème} niveau (« help line » technique et commerciale) de façon linéaire sur la durée du contrat.

Netgem offre à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois intégralement couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de terminaux nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des terminaux, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de K€ 936 au titre de l'exercice 2010.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, licences et logiciels	1 à 3 ans
Frais de développement.....	3 à 4 ans

1. 4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Matériels et outillages.....	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Installations et agencements.....	10 ans

1.5. Immobilisations financiers

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.6. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés pour la fabrication des terminaux commercialisés par la Société, d'accessoires utilisés notamment dans le cadre des prestations de service après vente et de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). Une dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

1.7. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

1.8. Charges et produits constatées d'avance

Les charges et produits constatées d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

1.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

1.10. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de

tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.11. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2010 s'est établi à K€ 690. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Depuis 2004, la Société provisionne également l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite selon les dispositions de la Convention Collective des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Netgem envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, la Société n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 4% correspondant au taux des OAT à 10 ans ;
- il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite,
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années,
- départ à l'initiative du salarié

1.12 Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, le Groupe a considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2010. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.13. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2009 et 2010, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

1.14. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, le Groupe se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.15. Risque de crédit et risques de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée sur l'Europe, l'international et la France en particulier. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré non significatif et est resté dans les limites anticipées par la Direction. Dans le cadre du développement de son activité à l'international, la Société, qui demande généralement des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit, a par ailleurs mis en place en janvier 2010 une assurance crédit export.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 auprès des cinq et des dix principaux clients hors groupe de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	91,5%	98,4%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	94,7%	98,9%

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans deux grandes banques françaises.

Enfin, la Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de deux sous-traitants industriels, localisés en Asie et en Europe de l'Est, lui permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications.

1.16. Plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

1.17. Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières et/ou en valeurs mobilières de placement.

1.18. Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

- Recentrage du Groupe sur son *core business* technologique ayant conduit à la cession en janvier 2010 des activités de Contenus et Services regroupées au sein de VideoFutur dans le cadre de la distribution aux actionnaires de Netgem d'un dividende exceptionnel en actions VideoFutur. A l'issue de cette opération, Netgem ne consolide plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires ni les résultats de VideoFutur.
- Succès de la stratégie de développement international conduite par la société depuis 18 mois, dans un contexte de maturité du marché français ; les livraisons du Groupe en Australie, Slovénie, Angleterre, Finlande, Algérie, Malte et Monaco ont ainsi contribué à une progression très significative des ventes internationales qui ont atteint € 39 millions sur l'exercice 2010 soit 29% du chiffre d'affaires consolidé et 6,8 fois le chiffre d'affaires international de 2009.
- Débouclage en janvier 2010 de l'accord de licence et de transfert de compétences portant sur le middleware développé par Netgem conclu en juin 2009 entre le Groupe et SFR qui avaient, à cette occasion, souhaité apporter une nouvelle dimension à leur partenariat logiciel. La mise en œuvre de cet accord s'est traduite par l'enregistrement au premier trimestre 2010 d'un revenu exceptionnel lié à la cession de droits de licence, intégralement reconnu en chiffre d'affaires et résultat opérationnel sur la période.
- Poursuite d'une politique rémunératrice de dividendes : € 0,10 par action en 2009, € 0,11 par action en 2010, et versement en janvier 2010 de deux dividendes exceptionnels, l'un en numéraire à hauteur de € 0,70 par action et l'autre en nature, à raison d'une action VideoFutur reçue par action Netgem détenue.
- Constitution en mars 2010 de Netgem Australia, filiale à 100% de Netgem SA, dont la mission est d'accompagner Telstra dans le déploiement de son offre IPTV, en lui fournissant un ensemble adapté de services de support et développement.
- Renforcement significatif des moyens humains au niveau technique, marketing et commercial, visant à l'accélération du développement international.

NOTE 3 INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La Société opère sur un seul secteur d'activité, le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions technologiques matérielles et logicielles et des prestations de support après vente liées.

Les ventes de marchandises réalisées sur l'exercice écoulé s'établissent à K€ 76 145 et correspondent essentiellement aux ventes de solutions matérielles et logicielles livrées en marque blanche aux clients

opérateurs de la Société. Celle-ci a par ailleurs enregistré sur la période des ventes de prestations de services et de licences à hauteur de K€ 39 935, correspondant essentiellement aux prestations de support après vente réalisées pour le compte de ses principaux clients en France et au revenu lié à la cession de droits de licence à SFR (note 2) .

Près de 84% du chiffre d'affaires enregistré en 2010 a été réalisé en France contre 96% en 2009. Les ventes réalisées à l'Export sur l'exercice écoulé s'établissent à K€ 18 456.

COMPTE DE RESULTATS

NOTE 4 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les informations relatives à la présentation du chiffre d'affaires par secteur géographique sont fournies en note 3.

NOTE 5 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Effectifs

La ventilation des effectifs moyens de la Société selon les catégories définies dans le cadre de l'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail conclu avec les partenaires sociaux en date du 28 novembre 2000 se détaille comme suit :

	2010	2009
Cadres dirigeants.....	5	4
Cadres autonomes.....	47	36
Non cadres.....	0	0
Total Effectif moyen.....	52	40

Au 31 décembre 2010, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 57.

Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les charges de personnel se sont élevées à K€ 8 681 contre K€ 6 236 sur l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'augmentation des charges de personnel est due principalement au recrutement significatif sur l'exercice (15 postes ont été pourvus), aux charges constatées du fait de l'attribution d'actions gratuites et aux rémunérations variables liées aux performances. Le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société s'est élevée à K€ 2 064 en 2010 contre K€ 1 490 en 2009.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2010 s'élève à K€ 75 contre K€ 71 au 31 décembre 2009.

NOTE 6 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Dépenses de recherche et développement.....	3 006	2 437
Frais de développement capitalisés	(353)	(229)
Amortissement des frais de développement immobilisés	510	510
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat.....	3 163	2 718

Les frais de développement capitalisés correspondent aux dépenses engagées en vue de la production de matériels nouveaux ou substantiellement améliorés. Elles ne comprennent que des coûts de personnel affectés aux projets de développement.

Ces activités de recherche et développement ont permis à la Société de bénéficier en 2010 d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de K€ 936.

NOTE 7 RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Gains de change	1 761	1 103
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	283	392
Autres produits financiers.....	160	417
Produits financiers.....	2 204	1 912
Pertes de change	(1 971)	(585)
Dotations financières aux amortissements et provisions nettes des reprises	6 923	(9 905)
Abandon de comptes courants d'actionnaires en faveur de la filiale VideoFutur	-	(9 614)
Intérêts et autres charges financières	(46)	(24)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	(192)	-
Charges financières	4 714	(20 128)
Charges et produits financiers	6 918	(18 216)

Dans un contexte de forte volatilité des devises, une perte nette de change de K€ 210 a été enregistrée en 2010 (contre un gain de change net de K€ 518 en 2009), principalement du fait de l'évolution de la parité euro / dollar américain, dans le cadre de laquelle toute opération particulière en devises d'un montant significatif a donné lieu à la mise en place d'une couverture spécifique. Ces opérations de couverture concernent essentiellement des achats à terme de dollars américains réalisés par la Société.

Les autres produits financiers comprennent les intérêts comptabilisés sur les comptes courants des filiales (Netgem Média Services, Netgem Australie et Netgem Singapour) et les intérêts sur les placements bancaires à terme.

Sur l'exercice écoulé, les dotations sur provisions financières nettes des reprises s'établissent à K€ 6 923. Les principales reprises sur provisions financières enregistrées en 2010 concernent les titres VideoFutur. En effet une reprise de K€ 7 511 a été constatée sur l'exercice dans le cadre de la distribution aux actionnaires de Netgem d'un dividende exceptionnel en actions VideoFutur. Cette reprise est complètement neutralisée par la moins value constatée en résultat exceptionnel (cf Note 8) suite à la sortie des titres VideoFutur.

Les principales provisions financières résultent de la comptabilisation au 31 décembre 2010 d'une provision pour perte de change suite à la constatation d'écarts de conversion actif et d'une provision pour dépréciation de K€ 340 constatée sur le solde des actions VideoFutur restant à l'actif.

NOTE 8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et dont la survenance est rare. La perte exceptionnelle enregistrée sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 7 490 est essentiellement constituée de la moins value constatée suite à la sortie des actions VideoFutur (cf. Note 7).

	2010	2009
Plus-values (moins values) sur cession d'actifs.....	(7 490)	(34)
Abandon à caractère commercial en faveur de la filiale VideoFutur	-	(1 466)
Total.....	(7 490)	(1 500)

NOTE 9 IMPOTS

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Impôts sur les bénéfices	(6 663)	(2 474)
Crédit d'impôt recherche.....	936	102
Total.....	(5 727)	(2 372)

La charge nette d'impôt sur les sociétés enregistrée sur la période s'établit à K€ 6 483 et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	2010
Résultat avant impôt	34 338	(7 491)	26 847
Taux d'impôt en vigueur	34,43%	34,43%	
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(11 822)	2 579	(9 243)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :	-	-	
Déficits fiscaux reportables antérieurs non utilisés	-	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation non imposables fiscalement	-	-	2 587
Autres charges non déductibles temporairement et produits non taxables temporairement	-	-	(7)
Crédit d'impôt recherche	-	-	936
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	-	-	(5 727)

BILAN
NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brevets Logiciels et licences	Frais de développement	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2010	1 282	2 058	3 340
Acquisitions	3	353	356
Sorties	-	(19)	(19)
Au 31 décembre 2010	1 285	2 392	3 677
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2010	(1 278)	(985)	(2 263)
Dotations	(5)	(511)	(516)
Sorties	-	-	-
Au 31 décembre 2010	(1 283)	(1 496)	(2 779)
VALEUR NETTE			
Au 1^{er} janvier 2010	4	1 073	1 077
Au 31 décembre 2010	2	896	898

Les acquisitions de la période correspondent à hauteur de K€ 353 aux frais de développement engagés par la Société pour la conception d'une nouvelle famille de terminaux netbox (gammes 5000 et 8000) et de nouvelles applications logicielles. Les dotations enregistrées sur la période à hauteur de K€ 516 concernent principalement les frais de développements (K€ 511).

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériels et outillages	Installations et agencements	Matériels de bureau et informatiques	Mobilier de bureau	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1^{er} janvier 2010	2 035	211	604	147	2 997
Acquisitions	510	-	85	1	596
Immobilisations en cours	57	-	-	-	57
Sorties	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	2 602	211	689	148	3 650
AMORTISSEMENTS					
Au 1^{er} janvier 2010	(1 375)	(123)	(543)	(133)	(2 174)
Dotations	(257)	(18)	(53)	(10)	(338)
Sorties	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	(1 632)	(141)	(596)	(143)	(2 512)
VALEUR NETTE					
Au 1^{er} janvier 2010	660	88	61	14	823
Au 31 décembre 2010	970	70	93	5	1 138

Les principales acquisitions de la période correspondent aux achats de matériels et outillages utilisés pour la fabrication et le développement des terminaux de la Société (K€ 510). Elles intègrent par ailleurs des

acquisitions d'outillages en cours qui seront utilisés à la fabrication de nouveaux terminaux (K€ 57) et de matériels de bureau et informatiques (K€ 85) pour les besoins internes.

NOTE 12 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2010	31/12/ 2009
Titres de participation et créances rattachées:	6 556	29 182
<i>dont Netgem Media Services S.A. (« NMS »)</i>	4 651	4 843
<i>dont VideoFutur</i>	-	22 567
<i>dont IP Vision Ltd</i>	389	352
<i>dont Netgem @TV Ltd</i>	1 378	1335
<i>dont Netgem Iberia S.L.</i>	36	36
<i>dont Netgem Singapour</i>	49	49
<i>dont Netgem Australie</i>	53	-
Autres titres immobilisés (IP Vision).....	296	-
Dépôts et cautionnements versés	166	158
Autres immobilisations financières	477	456
Sous-total valeur brute	7 495	29 796
Moins dépréciations.....	(5 537)	(13 181)
Immobilisations financières – nettes	1 958	16 615

Netgem Media Services SA

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des titres de participation et des créances rattachées détenus sur NMS s'élève respectivement à K€ 3 728 et K€ 923, soit un total de K€ 4 651, contre K€ 4 843 au 31 décembre 2009 (diminution sur l'exercice de K€ 192, liée à un règlement de la part de NMS et à la comptabilisation d'intérêts courus).

A la clôture, les actifs de NMS sont principalement constitués d'une participation minoritaire (45%) dans le capital de Mediatrix SA, société belge spécialisée dans le développement et l'exploitation en Europe (Benelux, Angleterre et France) de services d'horodatage de programmes TV, d'analyse et de mesure d'audience TV, et d'une participation égalitaire (50%) dans le capital de Digitime SAS, société spécialisée dans la mesure d'usages sur parc de terminaux connectés aux réseaux ADSL.

Les travaux d'évaluation effectués au 31 décembre 2009 avaient conduit à la comptabilisation en 2009 d'un complément de dépréciation des actifs financiers sur NMS sur la valeur des titres, ramenée ainsi à zéro, et sur la valeur des créances rattachées à cette participation (la valeur nette des créances s'établissait après cette dépréciation à K€ 719 fin 2009 et K€ 527 fin 2010).

Au 31 décembre 2010, la valeur d'utilité des titres et d'inventaire des créances rattachées à cette participation ont été principalement appréciées en fonction des perspectives de développement à moyen terme du groupe Mediatrix SA, principale participation de NMS. Ces travaux ont conduit la société à maintenir au 31 décembre 2010 la valeur nette des titres et créances, telle que constituée au 31 décembre 2009.

Video Futur

Suite à la distribution exceptionnel en nature des actions VideoFutur aux actionnaires de Netgem, intervenue sur l'exercice 2010, la Société ne possède plus qu'un solde résiduel d'actions VideoFutur qui ont été reclassées en valeurs mobilières de placement.

IP Vision Ltd

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des titres de participation et des créances rattachées détenus sur IP Vision s'élève respectivement à K€ 70 et K€ 319 soit un total de K€ 389, contre K€ 352 au 31 décembre 2009 (les variations enregistrées sur la période résultent d'un complément d'avance en compte courant et des incidences de change).

Netgem @TV Ltd et Netgem Iberia

S'agissant d'entités sociales sans activité opérationnelle (Netgem @TV Ltd) ou mises en sommeil depuis plusieurs exercices (Netgem Iberia), la valeur des immobilisations financières liées à ces filiales est intégralement provisionnée. Les variations enregistrées sur l'exercice ne concernent que la provision pour dépréciation des créances liées à Netgem@TV Ltd et ne sont liées qu'aux incidences de change (évolution de la parité euro/ livre sterling).

Netgem Singapour

En novembre 2009, la Société a constitué une filiale localisée à Singapour, en charge du développement commercial dans la zone Asie-Pacifique, dont le capital s'élève à 100 000 SGD (Singapore dollars) soit K€ 49.

Netgem Australie

Depuis le 9 mars 2010, Netgem SA détient 100% du capital soit K€ 53 de la société « Netgem Australia Pte Ltd créée à Sydney pour gérer les flux d'affaires (prestations et ventes) générés par le contrat signé avec l'opérateur Telstra.

Autres Titres Immobilisés

Sur l'exercice 2010, la Société a apporté un soutien financier à IP Vision en souscrivant à un financement convertible en actions proposé aux deux principaux actionnaires, étant précisé que l'intégralité de ce financement était garanti par l'actionnaire principal.

Le montant versé à IP Vision Ltd au cours de l'exercice 2010 dans le cadre de ce financement s'est établi à K€ 278 augmenté du calcul des intérêts courus 2010 soit K€ 18. La majorité de l'émission a été souscrite par l'actionnaire principal.

Dépôts & cautionnements

Au 31 décembre 2010, les dépôts et cautionnements sont essentiellement constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des locaux situés à Neuilly sur Seine.

Autres immobilisations financières

Enfin, à cette date, les autres immobilisations financières correspondent aux actifs détenus par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre en janvier 2007. Les moyens affectés par la Société à ce contrat se composent de K€ 300 et 5 430 actions propres. Au 31 décembre 2010, les actifs figurant au compte de liquidité sont constitués de 99 291 actions propres valorisées à K€ 313 et de K€ 164 en espèces. Depuis la mise en place de ce contrat, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 3 659 690 et 3 565 829. Ces opérations ont généré une plus-value de K€ 21 sur l'exercice 2010.

NOTE 13 STOCKS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2010	31/12/2009
Valeur brute.....	5 639	2 191
Dépréciations cumulées.....	(231)	(16)
Valeur nette.....	5 408	2 175

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2010 s'établit à K€ 5 408 contre K€ 2 175 au 31 décembre 2009. Elle correspond principalement à la valeur nette des composants électroniques utilisés dans le cadre de la production et de la rénovation des terminaux vendus par la Société (K€ 4 537) et des produits finis (K€ 871). La Direction estime que l'écoulement de ces stocks interviendra au cours des douze prochains mois.

NOTE 14 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2010	31/12/2009
Valeur brute	25 870	34 838
Dépréciations cumulées.....	(773)	(215)
Valeur nette	25 097	34 623

La baisse des créances clients en valeur brute est liée essentiellement à la réduction du délai moyen de paiement des principaux clients qui passe de 80 à 44 jours conjuguée à une légère diminution de l'activité du dernier trimestre de l'exercice par rapport à celle de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des créances clients intègre des factures à établir pour un montant de K€ 5 106 correspondant aux refacturations à établir à Netgem Singapour soit K€ 3 514 (composants, développements spécifiques, management fees, dépenses liées à la zone Asie et licences) et à des prestations de service réalisées en décembre 2010 pour K€ 1 592.

A cette date, les créances libellées en devises étrangères étaient non significatives.

NOTE 15 AUTRES CREANCES

Les autres créances s'analysent comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Etat - impôt sur les bénéfices et crédit impôt recherche.....	-	-
Comptes courants débiteurs.....	448	-
Etat – TVA déductible.....	75	225
Débiteurs divers.	297	528
Total autres créances.....	820	753

Au 31 décembre 2010, les comptes courants débiteurs correspondent à des avances consenties à Netgem Singapour pour K€ 420 et aux intérêts courus 2010 sur compte courant d'actionnaires Netgem Australie pour K€ 28.

Le poste « *Débiteurs divers* » comprend des avoirs à recevoir de la part des fournisseurs pour K€ 172 et d'un remboursement à recevoir du Trésor Public concernant la taxe CVAE de K€ 125 .

NOTE 16 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement, toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2010	31/12/ 2009
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	30 990	42 041
Disponibilités	11 746	5 876
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	42 736	47 917

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros, en dollars et en livres sterling. Au 31 décembre 2010, les disponibilités libellées en devises étrangères représente un pourcentage non significatif du total. Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV de trésorerie, de bons à moyen terme négociables (BMTN) , du solde des actions VideoFutur (cf Note 12) pour un montant net de K€ 224 et d'actions gratuites pour un montant de K€ 271. Ces dernières seront attribuées au cours de mois de mars 2011 au management de la Société. Une provision complémentaire pour charge d'un montant de K€ 135, correspondant à la valeur des droits à actions gratuites en cours d'acquisition au 31 décembre 2010, a été constatée sur l'exercice 2010 ce qui porte la provision à K€ 248 au 31 décembre 2010.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à K€ 115 contre K€ 162 au cours de l'exercice précédent. En dépit de l'accroissement de la trésorerie de la Société, cette baisse traduit principalement l'effondrement des rendements monétaires. Au 31 décembre 2010, la plus-value latente sur le portefeuille de SICAV est non significative.

NOTE 17 CAPITAUX PROPRES

17.1. Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à K€ 7 469 et est libéré intégralement. Il est composé de 37 343 695 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31 décembre 2010, 37,5% du capital social est détenu par les dirigeants fondateurs de la Société et leur famille. Les actions restantes sont principalement détenues par les salariés et administrateurs de la Société (1,9%) et le solde sous la forme de titres au porteur.

17.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et options de souscription et/ ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé à l'émission de 312 000 actions nouvelles émises suite à l'exercice de 112 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« bons ») et de 200 000 options de souscription d'actions. La valeur d'exercice de ces bons et options de souscription s'est élevée à K€ 391 dont K€ 63 affectée à l'augmentation de capital et K€ 328 à la prime d'émission.

Une synthèse des opérations d'émission de bons est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action €
Solde au 31 décembre 2008	771 167	2,42
Attribuées	-	-
Exercées	(296 334)	1,30
Annulées	(124 500)	2,88
Solde au 31 décembre 2009	350 333	3,21
Attribuées	-	-
Exercées	(112 000)	1,52
Annulées	(33 334)	4,00
Solde au 31 décembre 2010	205 000	4,00

Au 31 décembre 2010, 205 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons à un prix de € 4 par action. Par ailleurs, les détenteurs de ces valeurs mobilières bénéficieront au titre de la protection de leurs droits du versement des dividendes décidés aux Assemblées générales de janvier et juin 2010 lors de la souscription (1 action VideoFutur et € 0,81 de dividendes obtenus par action Netgem souscrite). Au risque de devenir caduques, ces souscriptions devront intervenir au plus tard le 5 mars 2012.

Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre des émissions de bons de souscription d'actions.

En juin 2010, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription et/ou achat d'actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux des filiales de la Société dans la limite de 250 000 actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2013 (12^{ème} résolution²). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'Administration, au jour où les options seront consenties. Il sera au moins égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'allocation dans le cas de la souscription d'actions nouvelles ou au moins égal à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée.

En avril 2003, les actionnaires ont autorisé une émission de 500 000 options de souscription et d'achat d'actions, réservée aux salariés des filiales de la Société, pour une durée de 38 mois arrivant à échéance en juin 2006. 200 000 options de souscription d'actions ont été attribuées en janvier 2006 dans le cadre de ce plan à un prix d'exercice de € 1,10 par option. Au cours de l'exercice écoulé, toutes les options attribuées ont été exercées.

17.3 Programme d'actions gratuites

En janvier 2010, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 19 janvier 2010 et à concurrence de 500 000 actions. Cette autorisation annule et remplace celle approuvée par les actionnaires en mai 2008 pour les actions gratuites qui n'auraient pas été encore attribuées. Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation ont été fixées à

² Le nombre d'actions de la société qui pourraient être attribuées dans le cadre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale de juin 2010 ne pourra dépasser 250.000 actions.

deux ans chacune pour les bénéficiaires résidents fiscaux français et en ce qui concerne les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers seule une période d'acquisition minimale a été fixée à quatre ans.

En juin 2010, les actionnaires ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois à compter du 2 juin 2010 et à concurrence de 250 000 actions (11^{ème} résolution¹). Cette autorisation annule et remplace celle approuvée par les actionnaires en janvier 2010. Conformément aux dispositions du plan approuvé par les actionnaires, la période d'acquisition minimale et la durée minimale de conservation ont été fixées à deux ans chacune pour les bénéficiaires résidents fiscaux français et en ce qui concerne les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers seule une période d'acquisition minimale a été fixée à quatre ans.

Au cours de l'exercice 2010, le management de la Société a bénéficié des attributions suivantes:

- 491 000 actions gratuites dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 19 janvier 2010. Ces actions seront définitivement acquises le 22 janvier 2012 ;
- 40 000 actions gratuites dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 2 juin 2010. Ces actions seront définitivement acquises le 8 octobre 2012.

Au 31 décembre 2010, 220 000 actions gratuites attribuées au management de la Société dans le cadre du plan autorisé par les actionnaires en date du 29 mai 2008 seront définitivement acquises le 11 mars 2011 et devront être conservées pendant une durée minimale de deux ans.

17.4 Programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2010, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 99 291 actions propres valorisées à K€ 313 et à K€ 164 en espèces. Au cours de l'exercice écoulé, les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une plus-value de K€ 21.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, la société détenait 164.000 actions en trésorerie, achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions et destinées à l'attribution d'actions gratuites.

Le 2 juin 2010, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2009.

NOTE 18 PROVISIONS

Les provisions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
Provision pour retraite	71	12	(8)	-	75
Autres provisions pour risques	-	163	(163)	-	-
Autres provisions pour charges	199	1 035	(86)	-	1 148
Provisions pour perte de change	508	270	(64)	-	714
Total provisions	778	1 480	(321)	-	1 937
En exploitation		1 210	(257)	-	
En financier		270	(64)	-	
En exceptionnel		-	-	-	

La dotation constatée sur l'exercice sur le poste « autres provisions pour charges » est liée aux engagements d'attribution d'actions gratuites en cours d'acquisition au 31 décembre 2010. Cette provision se répartit de la façon suivante : K€ 135 résultant de l'attribution de 220 000 actions gratuites au management de la Société définitivement acquises en mars 2011 (cf note 16) et K€ 900 correspondant à l'attribution de 531 000 actions gratuites qui seront définitivement acquises en 2012 (cf note 17).

Les provisions pour perte de change constituées à la clôture correspondent aux montants des écarts de conversion actifs constatés sur le compte-courant détenu sur la filiale Netgem Singapour.

NOTE 19 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/ 2009
Dettes fournisseurs.....	10 975	13 307
Factures non parvenues.....	6 847	5 998
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	17 822	19 305

La diminution des dettes fournisseurs est liée au niveau de l'activité réalisée au quatrième trimestre 2010, en léger retrait par rapport au quatrième trimestre 2009 conjuguée à une gestion rigoureuse des échéances de paiement vis-à-vis des principaux fournisseurs de la Société.

Au 31 décembre 2010, les dettes libellées en devises étrangères s'élèvent à K€ 4 000 et sont principalement constituées de dettes en dollars américains (K€ 3 935) en livres sterling (K€ 30) et en devise suisse (K€ 35). Suite à la conversion de ces dettes au cours de clôture, la Société a constaté un écart de conversion actif pour K€ 51.

Le poste factures non parvenues est principalement constitué de licences à devoir à un ensemble d'ayants droits technologiques.

NOTE 20 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/ 2009</u>
Dettes sociales.....	1 958	1 530
Dettes fiscales	1 710	2 228
Dettes fiscales – impôt sur les sociétés.....	<u>3 292</u>	<u>2 372</u>
Dettes fiscales et sociales.....	<u>6 960</u>	<u>6 130</u>

La baisse du poste « dettes fiscales » est principalement imputable à la TVA à payer.

Le poste « Dettes fiscales - impôt sur les sociétés » s'établit à K€ 3 292 au décembre 2010, correspondant au montant de la charge d'impôt sur les bénéfices 2010 restant à payer.

NOTE 21 AUTRES DETTES

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre:

(en milliers d'euros)	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/ 2009</u>
Comptes courants débiteurs.....	6 415	5
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	99	23
Autres dettes.....	<u>707</u>	<u>202</u>
Autres dettes.....	<u>7 221</u>	<u>230</u>
Dont à moins d' 1 an.....	<u>7 221</u>	<u>146</u>

Le poste "Comptes courants débiteurs" comprend pour K€ 6 415 une avance en USD effectuée par la filiale Netgem Singapour.

Au 31 décembre 2010, le poste « *Autres dettes* » comprend principalement des avoirs à établir pour un montant de K € 627 et le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs de la Société (K€ 80).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 22 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Au 31 décembre 2010, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2009. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

22.1 Engagements de location

La Société loue ses bureaux de Neuilly sur Seine au travers d'un bail ayant commencé à courir le 15 juillet 1999 et qui a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} avril 2009. Sur l'exercice 2010, le loyer annuel chargé hors taxes, net de la franchise consenti par le bailleur, s'est élevé à K€ 728.

Au 31 décembre 2010, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 944.

22.2 Engagements industriels

La Société communique à ses sous-traitants industriels l'état de ses anticipations de livraison et ses commandes de produits dans le cadre d'un plan de production. Au 31 décembre 2010, la plupart des quantités indiquées sur le plan de production pour des livraisons 2011 correspondaient à des commandes fermes de clients.

22.3 Engagements donnés ou reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Avals, cautions et garanties donnés	113	697
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	-	-
Total	697	697

La Société a mis en place une garantie internationale de paiement de 150 000 dollars (environ K€ 113 au 31 décembre 2010) en faveur de l'un de ses fournisseurs.

Au 31 décembre 2010, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements reçus significatifs.

22.4 Droit individuel à la formation

Au cours de l'exercice 2010, 688 heures ont été acquises au titre du droit individuel à la formation. Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 1 674 au 31 décembre 2010.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

NOTE 23 SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros, net des dépréciations)	12/2010	12/2009
Créances clients	4 696	724
Autres créances	28	-
Titres de participation & créances rattachées	1 314	16 002
Actif	6 038	16 726
<i>Dont créances à moins d'1 an</i>	<i>4 724</i>	<i>724</i>
Dettes fournisseurs	-	-
Autres dettes (comptes courant vis-à-vis de Netgem Singapour)	6 478	-
Passif	6 478	0
<i>Dont créances à moins d'1 an</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres achats et charges externes.....	-	-
Charges de personnel.....	-	-
Charges financières	23	9614
Autres charges de exceptionnelle.....	-	1 466
Charges	23	11 080
Chiffre d'affaires.....	7 630	1 453
Intérêts	93	377
Produits	7 722	1 830

Les soldes et transactions indiquées ci-dessus sont principalement liés à l'exécution des contrats suivants :

- (i) Conventions conclues entre la Société et sa filiale NMS SA, au titre de la mise à disposition de personnels dédiés à l'exploitation et à la supervision de plateformes techniques (Prestations facturées en 2010 : K€ 3). Les soldes et transactions liées avec NMS SA intègrent par ailleurs un compte courant d'actionnaire de la Société dont le montant, y compris intérêts courus, s'établit à K€ 527 au 31 décembre 2010 (K€ 865 en principal et K€ 58 d'intérêts courus).
- (ii) Conventions conclues entre la Société et Digitime SAS, filiale détenue à 30% par NMS SA, au titre (a) de la mise à disposition de locaux (Redevances locatives facturées en 2010 : K€ 19), (b) de prestations d'assistance administrative et financière (Prestations facturées en 2010 : K€ 6), et (c) de la mise à disposition de données source exploitées par Digitime dans le cadre de la production d'indicateurs d'écoute (Commissions facturées au titre de l'exercice écoulé : K€ 19).
- (iii) Conventions conclues entre la Société et sa filiale VideoFutur au titre (a) de la mise à disposition d'avances en compte courant, arrêtées le 15 Janvier 2010 et dont le solde des intérêts s'établit à K€ 3 au 31 décembre 2010, (b) de la mise à disposition de personnel financier et commerciaux (Prestations facturées sur 2010 : K€ 131), (c) de la mise à disposition de locaux (Redevance locatives facturées en 2010 : K€ 54, (d) de la fournitures d'accessoires et prestations diverses facturées sur 2010 : K€ 166).
- (iv) Conventions conclues entre la Société et sa filiale IP Vision Ltd au titre (i) de la mise à disposition d'une avance en compte courant d'un montant en principal de K€ 319 (Equivalent de K€ 274) et (ii) de la fourniture de terminaux, accessoires et prestations associées (Ventes facturées au titre de l'exercice 2010 : K€ 1 587).
- (v) Contrats de refacturations conclus entre la Société et sa filiale Netgem Singapour dans le cadre de la politique de prix de transfert intra-groupe liée au contrat Telstra et à la zone APAC

(Fournitures de composants et refacturation de développements spécifiques, management fees, dépenses liées à la zone Asie et licences).

- (vi) Convention conclue entre la Société et sa filiale Netgem Australie au titre de la mise à disposition d'une avance en compte courant d'un montant maximum de 3 000 000 AUD visant à donner à cette filiale les moyens de couvrir son besoin en fonds de roulement. Ce financement est rémunéré selon le taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes courants d'associés. L'avance versée par la Société pour 2 450 000 AUD a été intégralement remboursée au 31 décembre 2010 ; la Société a facturé pour K€ 28 d'intérêts sur l'exercice écoulé.

NOTE 24 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Au 31 décembre 2010 ce poste d'un montant de K€ 572 a diminué par rapport au 31 décembre 2009 qui était de K€ 837.

NOTE 25 EVENEMENT POSTERIEUR

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

NOTE 26 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres autres que le capital et avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances Consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat <u>du dernier</u> <u>exercice clos</u> (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
NMS S.A. (France)	1 167	(1 552)	100%	3 728	-	923	-	-	(73)	-	Au 31 décembre 2010, les provisions sur prêts & avances s'élèvent à K€ 396
Netgem Iberia S.L.	3	(26)	100%	3	-	33	-	-	-	-	Société mise en sommeil
Netgem @TV Ltd (Grande Bretagne)	1K £	(1 346K£)	100%	1	-	1 376	-	-	(2)	-	Au 31 décembre 2010, les provisions sur prêts & avances s'élèvent à K€ 1 376.
Netgem Singapour	72K USD	(8KUSD)	100%	49	49	-	-	23 961	2 203	-	
Netgem Australie	76K USD	-	100%	53	53	28	-	24 759	225	-	
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
IP Vision Ltd (Grande Bretagne)	228 K£	(2 340K£)	26.80%	70	70	319	-	1 537	(2 383)	-	-

4.5 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NETGEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne le résultat exceptionnel lié à la distribution sous forme de dividende en nature des actions Vidéo Futur, avec reprise de la provision enregistrée sur ces titres à fin 2009 en résultat financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL
Jean Luc LAUDIGNON

ERNST & YOUNG AUDIT
Henri Pierre Navas

4.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société IP Vision Ltd, filiale

Administrateur concerné

Monsieur Joseph Haddad

Nature et objet

Financement convertible en actions.

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 16 mars 2010 a autorisé la Société à apporter un soutien à IP Vision en participant au « bridge financing » prenant la forme d'un financement convertible en actions proposé aux deux principaux actionnaires étant précisé que l'intégralité de ce financement était garanti par l'actionnaire principal.

Le montant versé à IP Vision Ltd au cours de l'exercice 2010 dans le cadre de ce financement s'est établi à 277 920 euros hors taxes (correspondant à 239 234 gbp) ; la Société a comptabilisé pour 18 352 euros d'intérêts sur l'exercice écoulé.

2. Avec la société Netgem Australia, filiale

Administrateur concerné

Monsieur Christophe Aulnette

Nature et objet

Financement par avances en compte-courant

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 7 juillet 2010 a autorisé la mise à disposition en faveur de Netgem Australia d'un financement maximum de 3 000 000 AUD visant à donner à cette filiale les moyens de couvrir les coûts fixes de sa structure et le décalage entre le paiement de la TVA locale et le moment où cette dernière est reversée par le client Telstra. Ce financement, intégralement versé sous la forme d'avances en comptes courants est rémunéré selon le taux limite de déduction des intérêts servis aux comptes courants d'associés.

Le montant en principal de l'avance versée par la Société et intégralement remboursée au 31 décembre 2010 s'établit à 2 450 000 AUD; la Société a facturé pour 28 188 euros d'intérêts sur l'exercice écoulé.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société IP Vision Ltd, filiale

Administrateur concerné

Monsieur Joseph Haddad

a. Nature et objet

Fourniture de terminaux et accessoires et prestations associées

Modalités

L'accord conclu entre les deux sociétés porte sur le niveau des prix de transfert des terminaux et accessoires utilisés par cette filiale dans le cadre du lancement d'offres de TV en Angleterre. Ces prix ont été déterminés en tenant compte du coût de revient des terminaux, du coût d'achat des accessoires, du coût des prestations d'intégration, de production et logistiques assurées par la Société.

Le montant des ventes de terminaux, accessoires et prestations facturées par Netgem SA à IP Vision Ltd au cours de l'exercice 2010 s'est établi à 1 587 426 euros hors taxes.

b. Nature et objet

Financement par avances en compte-courant

Modalités

Dans le cadre de la constitution de la société IP Vision Ltd et du financement de la phase de développement, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 5 mars 2007 a autorisé la mise à disposition en faveur de IP Vision Ltd d'un financement maximum de 250 000 gbp visant à donner à cette filiale les moyens de finaliser son offre d'un point de vue technique, marketing, commercial et financier. Ce financement, intégralement versé sous la forme d'avances en comptes courants, n'est pas rémunéré et pourrait être remboursable selon l'atteinte de critères convenus entre les parties. Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 7 juillet 2010 a autorisé une hausse de cette avance pouvant être portée à 450.000 gbp, afin de couvrir le décalage entre le paiement de la TVA locale et le moment où cette dernière est reversée par le client.

Le montant des avances versées en principal par la Société au 31 décembre 2010 s'établit à 319 052 euros soit 274 640 gbp.

2. Avec la société Video Futur Entertainment Group SA (« VFEG »), filiale anciennement dénommée Glow Entertainment Group SA

Administrateurs concernés

Monsieur Marc Tessier et Monsieur Joseph Haddad

a. Nature et objet

Mise à disposition de moyens humains

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 26 août 2008, a autorisé la conclusion d'une convention visant à la mise à disposition par la Société de certains de ses salariés affectés à la conduite de projets pour le compte de sa filiale VFEG.

Les conditions de rémunération de ces prestations prévoient l'application d'un mark up de 10% à la rémunération moyenne chargée des personnels concernés, déterminée au prorata du temps effectivement dédié à la mission. Ces prestations ont débuté à compter du 1er juillet 2008.

Les prestations facturées dans ce cadre à VFEG sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont élevées à 130 994 euros hors taxes.

b. Nature et objet

Sous-location des locaux de Neuilly sur Seine

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 8 juillet 2008, a autorisé la conclusion d'une convention portant sur la sous-location d'une partie des surfaces de bureaux de l'immeuble sis au 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine (environ 500 m²) pour une durée de trois, six ou neuf années, à compter du 26 mai 2008 pour se terminer le 25 mai 2017. Cette convention fixe le montant hors taxes de la redevance locative annuelle à 117 000 euros hors taxes, hors charges et hors indexation. Suite aux divers réaménagements intervenus au cours du mois de janvier 2010, la surface occupée par VFEG a été révisée à 200 m². La mise en œuvre de la convention conclue entre la Société et VFEG a généré une facturation totale sur l'exercice 2010 de 54 000 euros dont 46 800 euros de loyer et 7 200 euros de charges.

3. Avec la société Netgem Media Services SA (« NMS »), filiale

Administrateur concerné

Messieurs Joseph Haddad et Marc Tessier

a. Nature et objet

Financement par avances en compte-courant

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 8 juillet 2008, a autorisé la conclusion d'une convention portant sur le versement d'une avance en compte courant en principal de 1 050 000 € au profit de NMS. Un remboursement de 250 000 € a été effectué par la société NMS le 29 septembre 2010.

Le montant en principal de l'avance versée par la Société et non remboursée au 31 décembre 2010 s'établit à 800 000 euros.; la Société a facturé pour 58 287 euros d'intérêts sur l'exercice écoulé portant ainsi le montant cumulé des intérêts à 123 412 euros.

b. Nature et objet

Support Corporate

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 9 juillet 2007, a autorisé la conclusion d'une convention de support corporate avec NMS, couvrant notamment les domaines de la comptabilité générale, de la gestion administrative, juridique et financière.

Les prestations facturées dans ce cadre à la société NMS sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont élevées à 3 500 euros hors taxes.

4. Avec la société Digitime, société détenue à 50% par Netgem Media Services SA, filiale de la Société

Administrateurs concernés

Messieurs Joseph Haddad et Marc Tessier

a. Nature et objet

Sous-location des locaux de Neuilly sur Seine

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans ses séances du 4 juillet et du 14 décembre 2006, a autorisé la négociation et la conclusion d'une convention de sous-location à la société Digitime, société détenue à 50% par Netgem Media Services SA, filiale à 100% de la Société, d'une partie des surfaces de bureaux de l'immeuble sis au 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine (environ 55 m²). Cette convention, conclue le 16 novembre 2006 fixe le montant de la redevance locative annuelle hors taxes à 26 000 euros à laquelle s'ajoute la refacturation de charges locatives mensuelles de 350 euros. Suite aux divers réaménagements intervenus au cours du mois de janvier 2010, la surface occupée par Digitime a été révisée à 30 m².

Le montant des redevances et charges accessoires facturées par la Société à la société Digitime au cours de l'exercice 2010 s'est établi à 18 380 euros.

b. Nature et objet

Assistance administrative et comptable

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 14 décembre 2006, a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance administrative et comptable avec la société Digitime, couvrant notamment la fourniture de services de tenue comptable et de gestion sociale, fiscale et financière. Selon les termes de cette convention, les services ainsi fournis sont rémunérés à hauteur de 6 000 euros hors taxes par an avec la faculté de réajuster ce montant en fonction du temps réel passé.

Les prestations facturées dans ce cadre par la Société à Digitime sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont élevées à 6 000 euros hors taxes.

5. Avec la société J2H

Administrateurs concernés

Messieurs Joseph Haddad et Marc Tessier

Nature et objet

Assistance administrative et financière

Modalités

Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 27 mars 2006, a autorisé la conclusion avec la société J2H d'une convention d'assistance administrative et financière couvrant notamment la fourniture de services de tenue comptable et de gestion sociale, fiscale et financière.

Compte tenu du niveau d'activité de la société J2H et du faible volume de transactions enregistrées par cette société, cette prestation de support, prenant effet au 1er janvier 2006, a été consentie moyennant une rémunération annuelle de 5 000 euros hors taxes.

Les prestations facturées dans ce cadre à la société J2H sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont élevées à 5 000 euros hors taxes.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Fast Forward SAS

Administrateur concerné

Monsieur Olivier Guillaumin

Nature et objet

Fourniture de prestations de conseils sur les sujets de convergence fixe/mobile, de nouveaux services de TV et de prestations d'assistance dans l'identification d'opportunités de développement

Modalités

La convention conclue entre les deux sociétés est d'une durée de deux ans et porte sur un montant annuel hors taxes de prestations de 50.000 euros. Cette convention a été autorisée au cours du conseil d'administration du 13 octobre 2009.

Aucune prestation liée à cette convention n'a été facturée à la Société au cours de l'exercice 2010

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL
Jean Luc LAUDIGNON

ERNST & YOUNG AUDIT
Henri Pierre Navas

Chapitre 5 Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale:

<i>(en euros)</i>	ERNST & YOUNG AUDIT		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Emetteur	126 738	90 641	54 000	37 700	180 738	128 341
- Filiales intégrées globalement		-	-	-	-	-
Missions accessoires						
- Emetteur	105 866	-	-	-	105 866	-
- Filiales intégrées globalement	9 536	-	-	-	9 536	-
Sous-total	242 140	90 641	54 000	37 700	296 140	128 341
Autres prestations (conseils de nature fiscale, juridique et sociale)	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	242 140	90 641	54 000	37 700	296 140	128 341